



NATUROPE

**BULLETIN DU CENTRE EUROPÉEN
D'INFORMATION POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE
CONSEIL DE L'EUROPE**

1974 N° 18

centre
européen
d'information
pour la
conservation
de la
nature

NATUROPE

Numéro 18

ÉDITORIAL	A. C. Durie	1
LE TOURISME ET LA TURQUIE	H. Asmaz	3
LES PARCS NATIONAUX TURCS	Z. Bayer	5
ACTIVITÉS DE LOISIRS ET CONSERVATION DE LA NATURE AU PARC NATIONAL DE KENNEMERDUINEN	E. C. M. Roderkerk	7
LA PROTECTION DE LA NATURE EN POLOGNE	W. Michajlow	11
LES PERSPECTIVES PROBLÉMATIQUES DE L'EUROPE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	P. A. F. de la Calle	17
ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT - Y A-T-IL CONFLIT ENTRE LES DIVERS INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS ?	T. Höhfeld	20
Nouvelles de Strasbourg		22
Notes		26
Naturope in sintesi (résumés en italien)		28

« NATUROPE » est publié en anglais (avec des résumés en allemand) et en français (avec des résumés en italien) par le Centre européen d'information pour la conservation de la nature du Conseil de l'Europe, 67006 Strasbourg Cedex, France.

Editeur responsable : Jean-Pierre Ribaut

Chef du Centre : Hayo H. Hoekstra

Rédacteur : Gillian Holdup

Imprimeur : Pillet SA, 1920 Martigny, Suisse

Les textes peuvent être reproduits à la condition que la source soit mentionnée et qu'une copie soit adressée au Centre. Tous droits de reproduction des photographies sont expressément réservés.

Tout renseignement concernant « Naturope » et le Centre européen d'information pour la conservation de la nature peut être fourni sur demande adressée au Centre ou aux agences nationales respectives dont la liste figure à la page 3 de couverture.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

PHOTOGRAPHIES

Couverture : D. Lecourt/JACANA

Page 1 : Tom Hiestler. Page 2 : Fototeca Servizio Informazioni, Roma. Page 3 : F. H. C. Birch/BARNABY'S. Page 4 : Studio Iskender/Bureau de Tourisme et d'Information de Turquie, Paris. Pages 5 et 6 : Z. Bayer. Pages 7, 8, 9 et 10 : E. C. M. Roderkerk. Page 11 : David Williamson/BARNABY'S. Page 12 : W. Michajlow. Pages 12 et 13 : l'Ambassade de Pologne, Paris. Pages 14 et 15 (en couleur) : G. Aymonin, Jörg Sachs et M. Keradren-Aymonin. Pages 17 et 19 : Ken Lambert/BARNABY'S. Page 18 : Esso. Page 20 : Milwaukee/JACANA. Page 21 : BARNABY'S. Page 23 : W. F. Meadows/BARNABY'S. Page 24 : J. Allan Cash/BARNABY'S. Page 25 : Public Information Office, Cyprus. Page 26 : Pamela Harrison. Page 27 : W. Rohdich. Page 30 : Philippe Summ/JACANA.

EDITORIAL



A. C. DURIE, C. B. E.
Président de
l'Alliance internationale de tourisme,
Genève, Suisse

Il est difficile de déterminer avec exactitude le rang qu'occupe l'automobile dans l'ensemble des facteurs de pollution. Selon une récente étude d'experts japonais (été 1973), les véhicules motorisés sont responsables à un haut degré de la dégradation de l'atmosphère et de l'environnement. Assez curieusement, les voitures de petit gabarit seraient plus nocives que celles de gros gabarit.

Il est cependant significatif de noter que la déclaration finale de la Conférence européenne pour la conservation de la nature, organisée par le Conseil de l'Europe en 1970 et présidée par un savant aussi émérite que M. Leprince-Ringuet ne mentionne ni le mot « automobile » ni le mot « tourisme ». Sans y voir un certificat d'innocence on est tout de même en droit d'admettre qu'à l'heure actuelle, la question du degré de pollution du trafic motorisé est pour le moins controversée.

Il existe d'ailleurs, à ce sujet, de nombreuses études essayant de traiter ces problèmes sous divers aspects : purement scientifique (physique ou chimique), médical, social ou même strictement financier. On peut citer un intéressant ouvrage, « Possibilités de placement dans la structure de la lutte contre la pollution aux Etats-Unis », publié au début 1972 par la Banque Genevoise Ferrier, Lullin & Cie. Il rappelle que les préoccupations doivent non seulement porter sur la pollution de l'air, mais s'étendre également à la lutte contre la pollution de l'eau et à l'élimination des déchets solides et ajouter la pollution du sol. Dans ce but, d'énormes investissements sont prévus dans l'industrie américaine.

On ne peut cependant nier le nombre toujours croissant des véhicules automobiles en circulation et les inconvénients que, sous bien des rapports, cette augmentation peut présenter.

Le véhicule automobile sert à des déplacements professionnels et à des voyages d'agrément. La proportion des uns par rapport aux autres n'est pas encore déterminée.

En ce qui concerne les déplacements professionnels, il n'est pas concevable — même si certaines limitations sont possibles — de se passer de la voiture privée. Cette régression constituerait un réel recul de la civilisation. Quant au tourisme, il est un des phénomènes les plus marquants de notre époque, tant au point de vue économique que culturel. Le tourisme, a-t-on dit, parfois à tort, dégrade la nature. On l'a accusé d'en être l'ennemi. Même en réduisant les effets nocifs, il est certain qu'on n'en évitera pas le développement. Si l'on veut être réaliste, il faut tenir compte du tourisme dans toutes les prévisions. Il est à la base du budget de nombreux Etats, par son considérable apport en ressources, et tout laisse prévoir qu'il augmentera considérablement encore à l'avenir ; il ne demeure pas moins qu'il constitue un dérivatif d'ordre physique et surtout culturel le plus efficace pour l'homme.

Il peut et doit contribuer à la lutte contre la pollution et la dégradation de la nature et des sites. Sa réussite réside dans l'aménagement du territoire national, régional et urbain. Le 5^e Congrès de l'AIT sera précisément consacré à l'examen des dispositions à prendre à ce triple niveau.

Où doit-on chercher les remèdes ? Ils résident dans l'équilibre entre le tourisme discipliné et la nécessité de conserver la nature. Cet équilibre devrait se traduire par des mesures techniques, budgétaires et législatives.

Vu la structure politique et sociale actuelle, le rôle des organisations privées est, dans la plupart des pays, déterminant. Le tourisme est la forme de loisir la plus propre à rapprocher de la nature ceux qui s'y intéressent. Une des tâches primordiales des organisations non gouvernementales est l'éducation du touriste. Or, les organisations affiliées à l'AIT, fondée en 1898, déploient depuis la fin du siècle dernier, des efforts constants pour préserver la nature et les sites historiques ou culturels. Leurs réalisations, souvent importantes, et parfois célèbres pour promouvoir un tourisme

sain et respectueux de l'environnement naturel sont particulièrement nombreuses.

Il suffit, à titre d'illustration et pour montrer la diversité de ces activités, de citer :

— la construction de la route de la corniche de l'Estérel, à laquelle le Touring Club de France a grandement coopéré dès les premières années de son existence ;

— les splendides revues publiées par le Touring Club d'Italie à l'intention du touriste qui forment une collection inégalable ;

— les résultats auxquels est parvenu aux Pays-Bas le département des loisirs de l'ANWB, pour la création d'un fonds permettant la restauration d'œuvres d'art, etc. ;

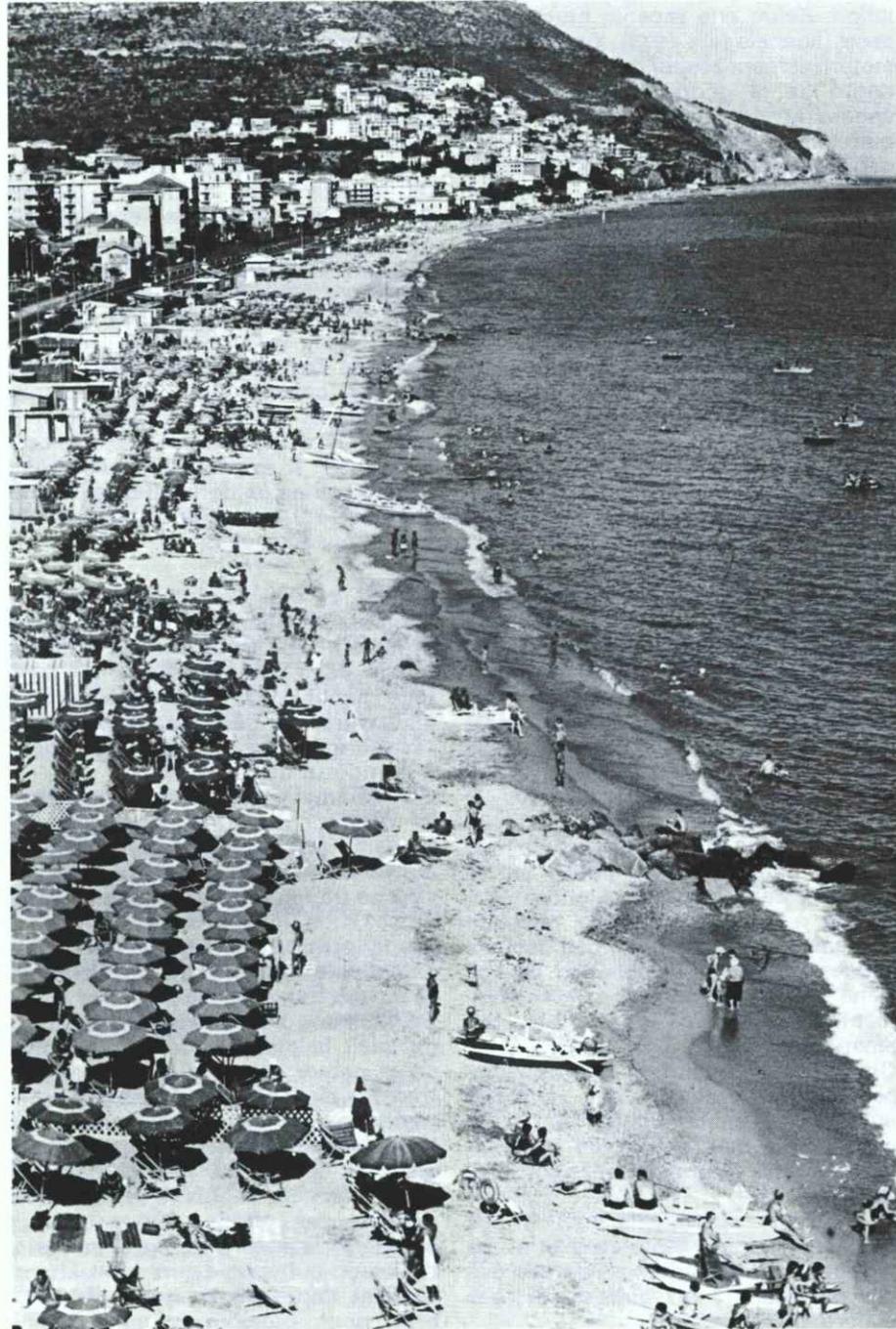
— les publications de l'Automobile Association, telles que «Treasures of Britain» ;

— l'achat, par le Touring Club de Belgique, en vue de leur préservation, de sites tels que les ruines de Franchimont, la cascade de Coe, le moulin de Doel, etc., ou encore la construction de belvédères, l'implantation de tables d'orientation, etc. ;

— les interventions de la Société polonaise de tourisme (PTTK), fondée en 1873, aboutissant, par exemple à des résultats tels que la désignation de certains citoyens comme « protecteurs sociaux », etc. ;

— le catalogue des arbres les plus anciens dans certaines régions de la Turquie, établi par le Touring et l'Automobile Club de Turquie (TTOK).

Le tourisme n'est pas seulement déplacements, séjours, loisirs et connaissance des autres peuples. Comme on l'a dit justement, il est également acquisition de la culture. Tourisme et conservation de la nature et des monuments vont de pair. Le tourisme implique la conservation des sites culturels et la sauvegarde du milieu ambiant. Dans cette optique, les laisser se dégrader est porter atteinte à l'un de ses atouts majeurs ; c'est détruire l'un de ses attraits les plus importants. Tant de dommages peuvent être évités par l'éducation du touriste, à laquelle les organisations privées d'intérêt public se vouent sans réserve.



Les pays méditerranéens ensoleillés ont depuis longtemps les faveurs des touristes venus en quête de loisirs d'Europe, des Etats-Unis et de plus loin. La France, l'Italie et la Grèce, l'Espagne et, plus récemment, le Portugal, le Maroc, les Pays balkaniques et la Turquie se sont peu à peu accoutumés au tourisme et, dans une certaine mesure, à en dépendre. Lors de séjours plus ou moins longs, les touristes viennent chercher le soleil et la mer, le cadre historique, les spécialités culinaires et cette tranquillité inimitable et charmante qui sont l'apanage de la Méditerranée.

Ces pays variés, où l'homme a peiné et guerroyé pendant de longs siècles, commencent à se rendre compte que les agréments que recherchent les touristes et qu'ils sont disposés à payer, ne sont pas inépuisables. Comme ailleurs, on a pris conscience de la nécessité de gérer les ressources naturelles, d'une part en les mettant en valeur — côtes, forêts, terrains de chasse et de pêche — et d'autre part en les protégeant contre une exploitation excessive, la pollution et la dégradation.

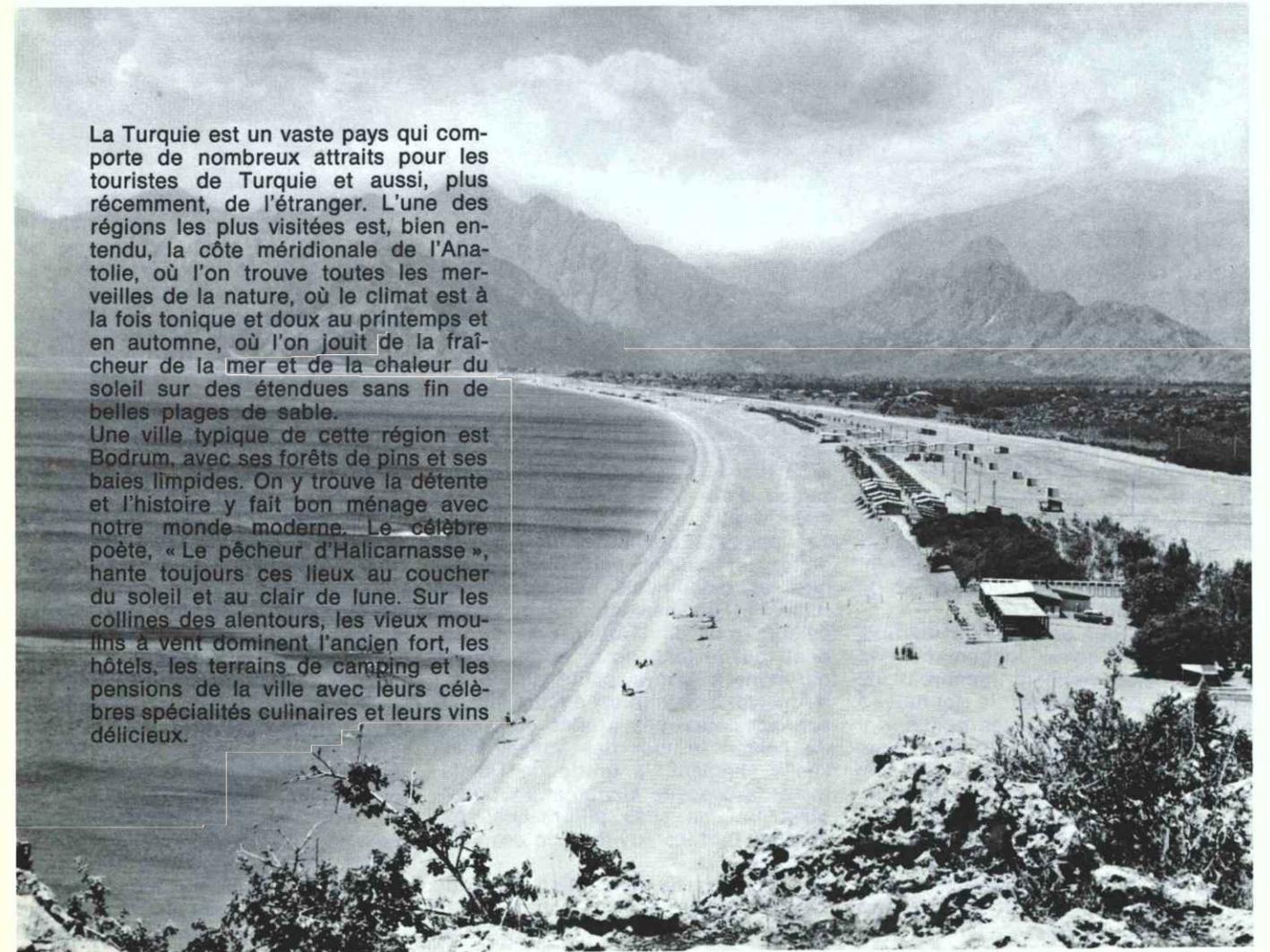
La rédaction de Naturope a demandé aux deux principaux spécialistes de Turquie de dire comment leur pays, qui est à la fois jeune et vieux, répond aux exigences du tourisme moderne. Le directeur d'un parc national des Pays-Bas explique comment, sur une échelle plus modeste, une réserve naturelle proche d'une métropole et faite de dunes, l'un des paysages les plus vulnérables, conserve son caractère tout en servant de zone de loisirs à des millions de gens.

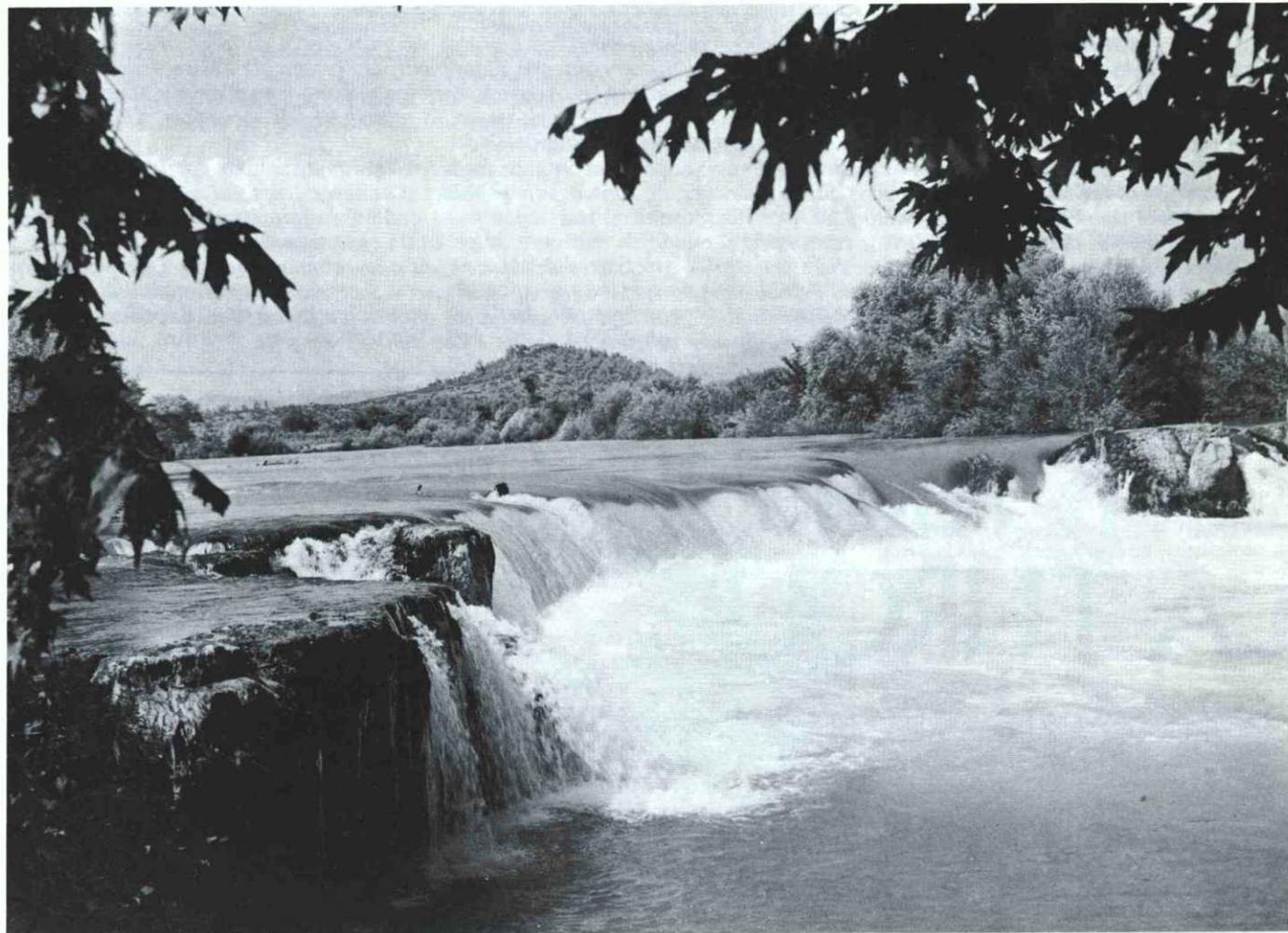
LE TOURISME ET LA TURQUIE

Hasan ASMAZ
Président de
l'Association turque pour la sauvegarde de
la nature et des ressources naturelles,
Ankara, Turquie

La Turquie est un vaste pays qui comporte de nombreux attraits pour les touristes de Turquie et aussi, plus récemment, de l'étranger. L'une des régions les plus visitées est, bien entendu, la côte méridionale de l'Anatolie, où l'on trouve toutes les merveilles de la nature, où le climat est à la fois tonique et doux au printemps et en automne, où l'on jouit de la fraîcheur de la mer et de la chaleur du soleil sur des étendues sans fin de belles plages de sable.

Une ville typique de cette région est Bodrum, avec ses forêts de pins et ses baies limpides. On y trouve la détente et l'histoire y fait bon ménage avec notre monde moderne. Le célèbre poète, « Le pêcheur d'Halicarnasse », hante toujours ces lieux au coucher du soleil et au clair de lune. Sur les collines des alentours, les vieux moulins à vent dominant l'ancien fort, les hôtels, les terrains de camping et les pensions de la ville avec leurs célèbres spécialités culinaires et leurs vins délicieux.





De luxuriantes forêts bordent de frais ruisseaux.

A proximité se trouve Marmaris, autre petite ville typique dont la beauté est différente : les innombrables nuances vertes des arbres sur les collines s'harmonisent avec le bleu foncé de la mer et le bleu encore plus foncé des silhouettes des montagnes.

On peut visiter en bateau les îles proches où l'on trouve toutes sortes de merveilles spéléologiques. Peu d'endroits sur la terre, dit-on, offrent une telle variété de couleurs et de beautés naturelles.

Un peu partout en Anatolie du Sud, les forêts de styrax longent la mer. Les touristes viennent nombreux de Marmaris pour passer la journée à admirer ces forêts et ces golfes.

Tout près de Marmaris, la ville calme et simple de Datcha, avance très loin dans la mer. Ce sera certainement un jour un grand centre touristique : on y construit des hôtels de vacances pour deux mille personnes. D'autres villes, telles que Fethiye et Köycegiz, encore intactes, seront bientôt ouvertes aux activités touristiques.

Sur l'arrière-plan des sommets neigeux du Taurus, on voit s'écouler les rivières et les cascades les plus belles de toute la Turquie. C'est là que l'antique cité d'Antalya étale ses plages, ses orangeries, ses piscines, ses chutes d'eau et ses pinèdes. Bien que la saison d'été soit longue, la ville est ouverte aux touristes toute l'année. Les palmiers donnent à la ville moderne un cachet particulier, tandis que les monuments historiques, les ruines et les musées, notamment la célèbre tour de l'Horloge, se succèdent tout le long de la route côtière qui mène à Alanya, petite ville à l'est d'Antalya. L'histoire est encore vivante sur ces côtes. Les grottes du ciel et de l'enfer, la tour des jeunes filles, l'asile sanglant, la grotte de Damlatas et la cascade Manargat sont quelques-uns des sites pittoresques qui agrémentent les environs de ces villégiatures.

On voit, par la description de cette région bénie, qu'elle continuera à attirer les touristes en nombre crois-

sant. Cependant, il ne faut pas oublier les corollaires de cette évolution, comme la pollution de la mer et des côtes, l'augmentation des risques d'incendies de forêts, la surexploitation des villégiatures, etc... On ne négligera donc rien pour préserver, aux yeux des visiteurs de l'Anatolie du Sud, la beauté naturelle, les merveilles créées par l'homme et le charme de cette région, en prenant soin d'harmoniser les nouvelles constructions et les installations touristiques avec le cadre historique original.



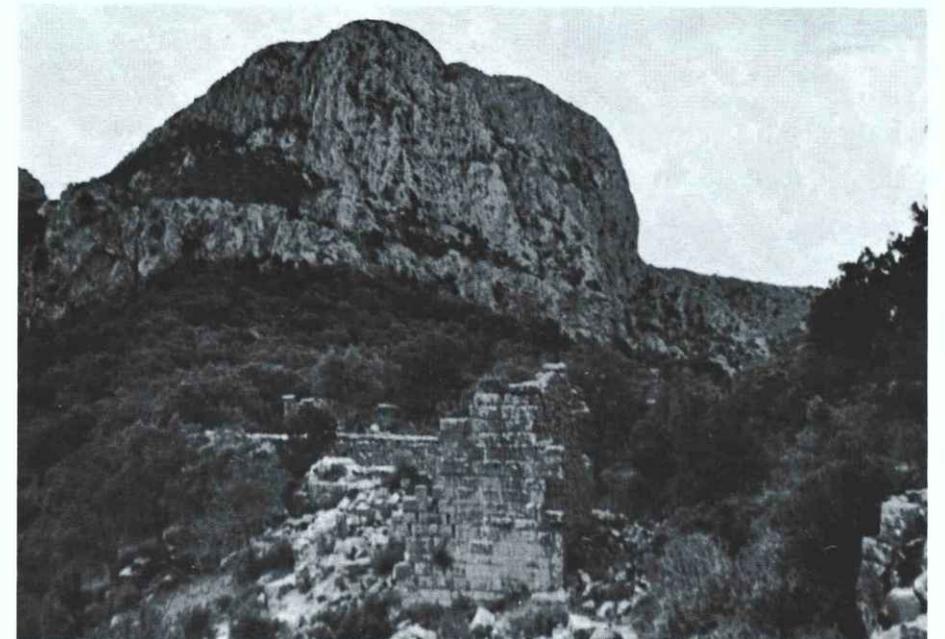
LES PARCS NATIONAUX TURCS

Zekai BAYER
Directeur des parcs nationaux,
Ministère des forêts, Turquie

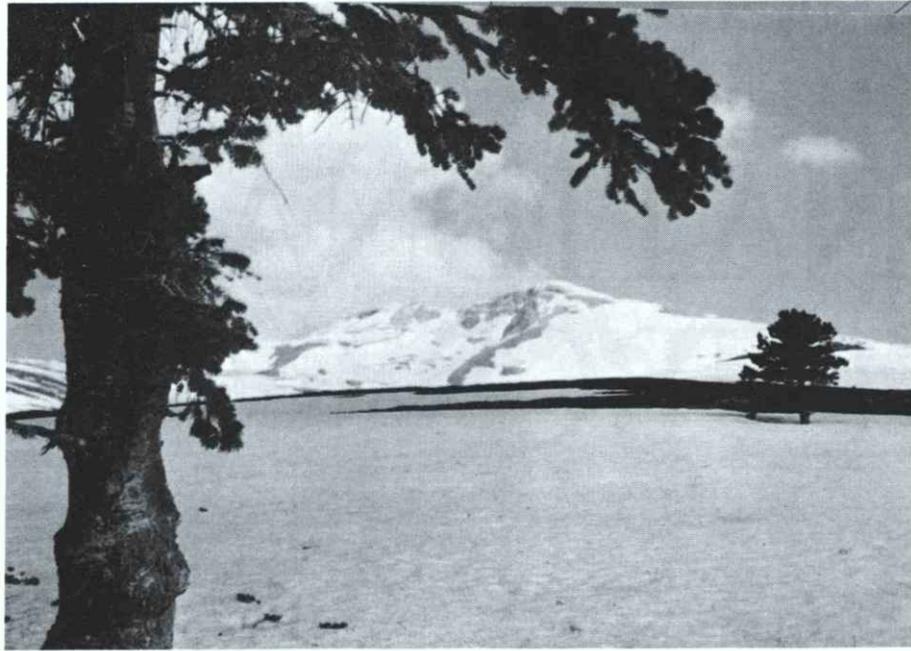
Comme un peu partout dans le monde au XX^e siècle, l'explosion démographique, le progrès technique, le développement des moyens de transport et l'inefficacité de la politique gouvernementale en matière de protection de la nature, sont à l'origine de la détérioration des systèmes écologiques et de la dégradation des ressources naturelles et archéologiques. A la suite de l'amélioration constante des moyens de communication en Turquie, les déplacements sont devenus de plus en plus faciles pour l'ensemble de la population. Toutefois, les énormes capitaux affectés au développement du littoral ont été utilisés sans discernement, ce qui, combiné avec l'urbanisation rapide, les besoins croissants de la population en zones de loisirs et la recherche du profit par les promoteurs, a inévitablement donné lieu à des conflits. Aux facteurs susmentionnés sont venus s'ajouter les problèmes posés par la protection contre les inondations ainsi que la nécessité de préserver les zones boisées, qui sont tous à l'origine du mouvement en faveur du renforcement de la protection des ressources naturelles en Turquie.

C'est la prise de conscience de la nécessité de renforcer la protection des ressources naturelles qui a abouti à la promulgation de la loi forestière N° 6831, et la mise en œuvre en 1956 des articles 3, 23 et 25 a donné au Ministère des forêts compétence pour classer dans la catégorie des parcs nationaux, les zones boisées les plus appropriées et les sites forestiers les plus remarquables.

La protection du littoral est primordiale pour la Turquie qui est essentiellement une péninsule. Entourée de quatre mers (la mer Noire au nord, la mer de Marmara au nord-ouest, la

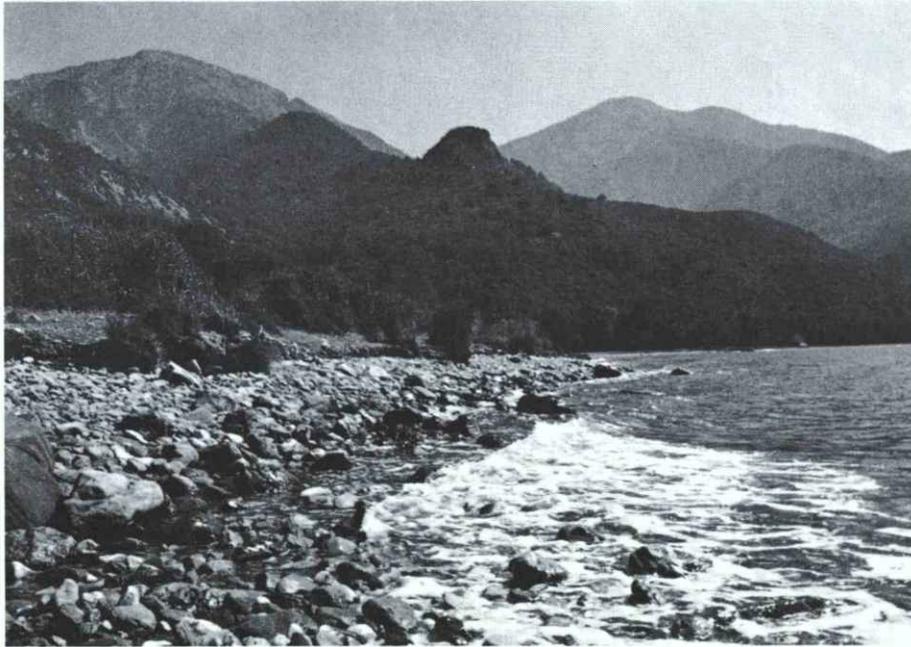


Déjà douze parcs nationaux en Turquie.



Ci-dessus *Le Parc national d'Uludag où le tourisme hivernal et estival laisse pourtant une place aux vautours et aux aigles, aux loups et aux ours.*

Ci-dessous *Le Parc national de la péninsule de Dilek.*



mer Egée à l'ouest et la mer Méditerranée au sud) et avec un littoral s'étendant sur 9000 km. environ, la Turquie s'est trouvée confrontée à des problèmes de dégradation des ressources naturelles. La nature ayant été malmenée pendant des siècles, le système écologique a été bouleversé. Puisqu'en raison des différents types

de climats dus à sa situation géographique, la Turquie possède toute une série de paysages remarquables, on a considéré que, pour le résoudre de manière satisfaisante, il fallait analyser le problème compte tenu du concept de la protection de la nature. Outre ses richesses naturelles, la Turquie possède aussi un patrimoine et

des ressources culturelles de qualité exceptionnelle. C'est un pays qui a connu des civilisations variées au cours des siècles, et de remarquables vestiges historiques et archéologiques sont le reflet de ces civilisations.

En vertu de la loi forestière susmentionnée, un Service des parcs nationaux a été créé en 1964 au sein de la Direction générale des forêts. Le Département des parcs nationaux, institué dans un but de protection et de conservation et aussi en vue de certaines autres activités (tourisme, loisirs, sport et recherche), a soumis au régime des parcs nationaux les sites de qualité et beauté exceptionnelles.

Conformément aux définitions élaborées par l'UICN — Commission internationale des parcs nationaux — douze parcs nationaux ont été créés en Turquie en l'espace de neuf ans.

Parc national	
— côtier de l'Olympe	69 620 ha.
— de la vallée de Munzir	42 800 ha.
— d'Uludag	11 338 ha.
— de la péninsule de Dilek	10 700 ha.
— de Karatepe	7 715 ha.
— de Termessus	6 702 ha.
— du lac de Kovada	6 534 ha.
— du Mont de Spil	5 504 ha.
— de Yedigöller	2 030 ha.
— de Soguksu	1 025 ha.
— de Camlik	264 ha.
— de Manyas (lac des Oiseaux)	052 ha.

Superficie totale couverte par les parcs nationaux 164 284 ha. Les parcs nationaux occupent environ 0,9 % de la superficie totale du pays. La taille des parcs nationaux et la superficie qu'ils occupent découlent des systèmes de zonage appliqués, compte tenu des caractéristiques particulières du site et des principales ressources des parcs.

Les activités touristiques se développent dans la zone tampon adjacente à la zone protégée. Ces activités aboutissent malheureusement inévitablement à la destruction de l'équilibre écologique et des richesses historiques et archéologiques et donnent lieu à des problèmes ayant des répercussions directes sur la beauté des sites, la santé publique et l'économie. En vue de rétablir l'équilibre du système écologique perturbé, préserver la flore et la faune et favoriser la recherche scientifique, le gouvernement turc encourage la création et l'aménagement de parcs nationaux.



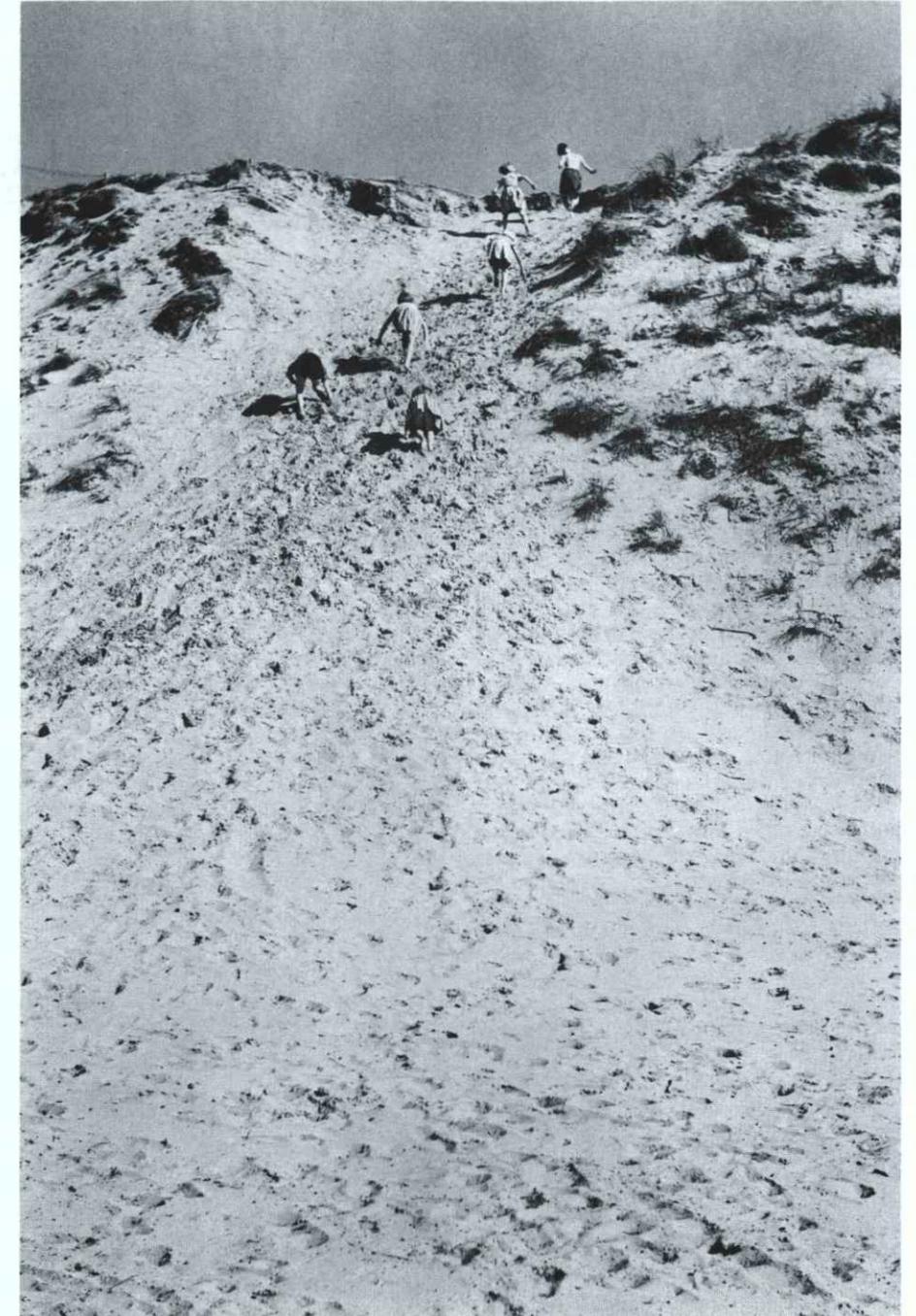
ACTIVITÉS DE LOISIRS ET CONSERVATION DE LA NATURE AU PARC NATIONAL DE KENNEMERDUINEN

Dr Ir. E. C. M. RODERKERK
Directeur du
Parc national de Kennemerduinen
Overveen, Pays-Bas

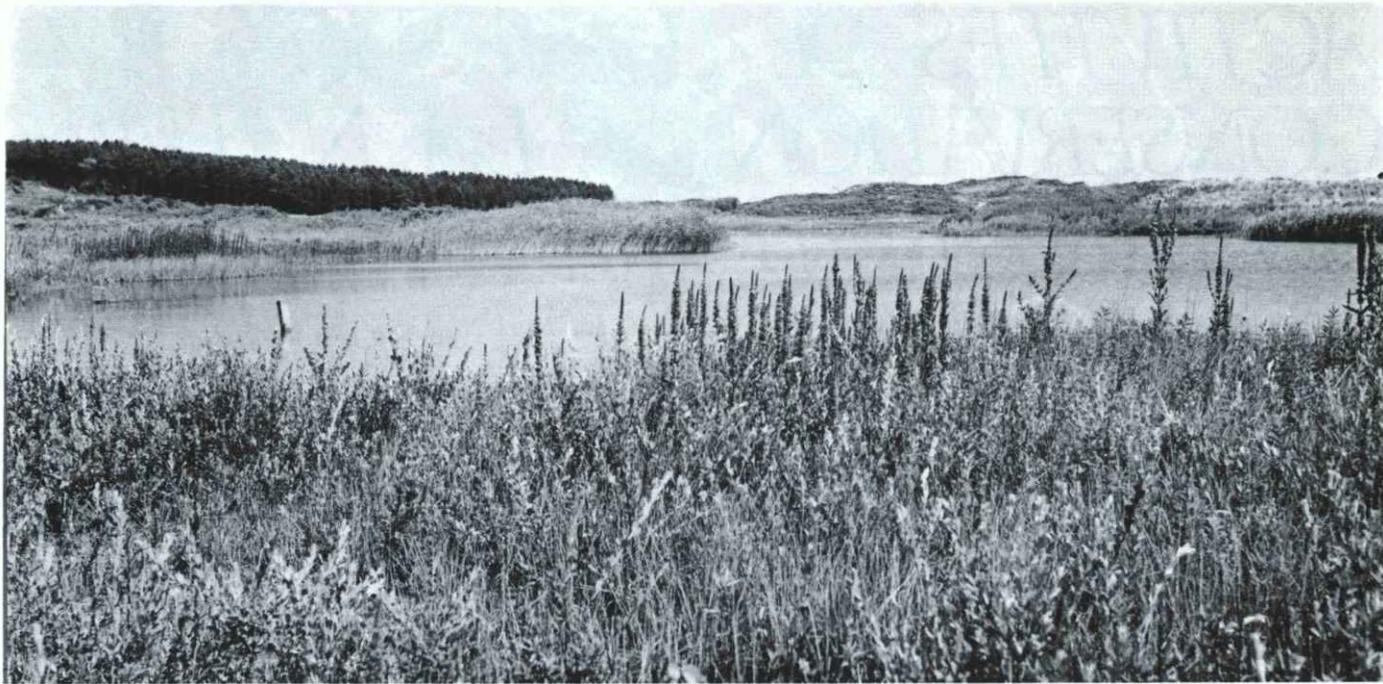
Sur la côte de la mer du Nord, à l'ouest d'Amsterdam, se trouve le Parc national de Kennemerduinen : 1500 hectares de dunes, une flore et une faune particulières et captivantes. Deux millions de personnes vivent à moins de 30 km. de ce parc et, dès que le temps le permet, beaucoup recherchent la mer pour y passer leurs moments de loisir. Il n'est donc pas surprenant que par les belles journées d'été le parc reçoive souvent la visite de 18 000 à 20 000 personnes.

Bien qu'on y dénombre 700 000 visiteurs par an, on a réussi à leur offrir autant d'espace et de possibilités récréatives qu'ils souhaitent tout en sauvegardant ce site vulnérable, sa faune et sa flore. C'est là le résultat d'une formule de protection particulière reposant sur une série d'observations qui ne sont pas encore achevées. D'après l'une de nos constatations, plus de 90 % des visiteurs habitant les villes vont rarement dans ce parc avec l'intention précise d'observer la faune et la flore ; ils s'y rendent plutôt pour prendre l'air parmi beaucoup d'autres gens, pratiquer des jeux, prendre des bains de soleil, ou simplement ne rien faire. Même ceux qui ne cherchent qu'à se promener semblent éviter pour la plupart les endroits paisibles du centre du parc.

Bien que nous n'ayons interrogé per-



"Nous sommes jeunes — nous ne savons pas que les dunes sont vulnérables." Cette dune, comme d'autres, est spécialement réservée à ceux, jeunes et vieux, qui veulent y grimper à quatre pattes.



sonne, nous nous sommes rendu compte que, dans leur majorité, les visiteurs ne savent pas quel genre de paysage ils préfèrent ni ce qu'ils vont faire dans le parc.

Les parties du parc les plus fréquentées n'ont été reconnues que par observation : on a compté les entrées et les tickets vendus, puis une équipe d'assistants a vérifié ces tickets en plusieurs points et a noté les endroits les plus recherchés.

On s'est aperçu ainsi que la plupart des visiteurs recherchent un type de paysage « ouvert », c'est-à-dire un lieu parsemé de bouquets d'arbres ou de taillis, avec beaucoup d'espace libre et un sol sablonneux en partie à découvert. La présence de pièces d'eau est appréciée également. Un tel site a une capacité récréative d'environ cent personnes par hectare. On a constaté par ailleurs la force de l'« effet de contiguïté », c'est-à-dire de la tendance à préférer un type de paysage jouxté par un site déterminé : rangée d'arbres, orée d'un bois, plage, etc. Très peu de visiteurs éprouvent une prédilection pour les bois ou les taillis. Cette attitude permet de contenir la plupart d'entre eux dans certains périmètres en ceinturant les lieux de loisirs de bois épais.

Si le Parc national de Kennemerduinen avait été livré aux loisirs sans qu'aucune mesure spéciale soit prise pour assurer sa protection, il aurait subi de graves atteintes en quelques années. Le sable y est très fin et particulièrement instable, et, en de nombreux endroits, la couche d'humus est rendue fragile par son peu d'épaisseur. Il est donc facile de provoquer

“Ce lac est à nous : si vous voulez vous baigner, allez là-bas.”



la formation de dunes « vagabondes », ce qui est très préjudiciable à l'environnement. Dans cette région de Hollande, les dunes sont les derniers îlots de verdure. En outre, leur faune et leur flore sont rares et typiques. Mais bien que le parc reçoive, comme nous l'avons signalé, quelque 700 000 visiteurs par an et souvent 20 000 par jour, son site, sa faune et sa flore n'ont subi pratiquement aucune atteinte. Cela tient à ce qu'aux abords immédiats des entrées, le site a été adapté le plus exactement possible aux besoins des visiteurs.

De nombreux dégagements ont été ménagés dans les bois et les taillis afin de créer autant de perspectives différentes. De vastes pièces d'eau d'environ 9 ha. chacune ont été creusées à l'intention des baigneurs ; elles sont protégées du vent, ce qui explique que beaucoup de visiteurs les préfèrent à la plage pourtant proche qui borde la mer du Nord, surtout lorsqu'il ne fait pas très beau.

Aux alentours de ces pièces d'eau, toutes sortes d'activités récréatives sont autorisées sur 40 à 50 ha. (dans les autres secteurs du parc national, il est interdit de quitter les routes et les sentiers, sauf pour gagner quel-

ques terrains de jeux spéciaux).

Il est très important que les visiteurs trouvent leur site préféré non loin des entrées. Les automobiles, motocyclettes et cyclomoteurs sont interdits dans le parc, sauf sur une courte piste située juste derrière la première rangée de dunes. Non seulement les utilisateurs de ces véhicules évitent de marcher, mais ils apportent avec eux une multitude d'équipements : tente, chaises pliantes, matelas pneumatiques, etc. Comme il n'est guère agréable de transporter tous ces objets, on ne tient pas à aller trop loin. En revanche, la « zone de regroupement » ne doit pas être trop près de l'entrée, car cela empêcherait les gens d'en dépasser les limites.

Des aires de stationnement ont été prévues, mais elles ne sont pas trop vastes afin que le nombre d'automobilistes pouvant s'y garer ne dépasse pas la capacité des terrains de jeux adjacents.

On a rehaussé l'attrait de la plage qui borde la mer du Nord en facilitant l'accès ; pour cela, on a creusé dans les dunes un passage conduisant à un parking assez vaste pour recevoir 1250 voitures, et on a construit à proximité un restaurant surplombant

la mer. De ce fait, 95 % des 20 000 visiteurs que l'on dénombre les jours d'affluence se rassemblent non loin des entrées ou à la plage, n'utilisant ainsi pour leurs loisirs que 200 ha. environ des 1500 ha. du parc national. Grâce à ces diverses mesures, il n'a pas été nécessaire d'installer les affreuses clôtures en fil de fer barbelé et les panneaux « Verboden te ... », si caractéristiques du paysage néerlandais.

Les visiteurs ne sont donc pas importunés, au contraire, ils trouvent exactement ce qu'ils recherchent, consciemment ou inconsciemment, à savoir des terrains de jeux à proximité des entrées ou la possibilité de longues randonnées dans la solitude de la nature. Les gens satisfaits ne causent ni difficultés, ni dégâts. Si la protection du site, de la flore et de la faune avait consisté uniquement en des clôtures de fil de fer barbelé et en des panneaux d'interdiction, et s'il n'avait été prévu aucune possibilité récréative, il est à peu près certain que ces contrariétés auraient inspiré une attitude destructive à bien des visiteurs.

A Kennemerduinen, nous nous efforçons autant que possible de compenser ce qui ne peut être autorisé (c'est





"Ne nous cueillez pas : les autres veulent aussi se réjouir."

à dessein que nous n'utilisons pas le mot « interdit », car il ne cadre pas avec le principe de notre parc national).

Par exemple :

1. En règle générale, les visiteurs ne sont pas autorisés à quitter les routes et les sentiers dans le parc lui-même, mais cela leur est permis dans les 200 ha. de terrains de jeux.
2. Nous ne pouvons laisser les gens escalader et dévaler toutes les pentes, mais dix crêtes de dunes ont été rendues plus ou moins accessibles par des marches et des sentiers pavés de coquillages. En outre, il est permis de gravir et de dévaler quelques pentes.
3. Au centre du parc se trouve un lac artificiel réservé aux oiseaux. Bien entendu, il ne saurait être permis de s'y baigner. Ce sanctuaire d'oiseaux est entouré de pancartes où sont dessinés deux oiseaux indiquant la direction d'une des pièces d'eau réservées aux baigneurs et disant « ce lac est à nous ; la baignade, c'est par là ».

Naturellement, certaines activités ne sauraient être tolérées en aucun cas et ne peuvent faire l'objet d'aucune compensation : le ramassage des œufs

et la cueillette des fleurs, par exemple. La seule chose à faire est d'expliquer clairement pourquoi des activités de ce genre sont interdites. L'interdiction est en effet un acte négatif qui provoque de l'irritation, notamment lorsque l'on n'en saisit pas les raisons. Il existe plusieurs pancartes représentant par un dessin les différents types de dommages susceptibles d'être causés, par exemple lorsqu'on escalade une dune (déplacement de sable) ou lorsqu'on s'écarte des routes et sentiers (danger pour les fleurs et les nids d'oiseaux). Les pancartes ne comportant que des avertissements écrits ne sont pas très efficaces : au cours des dix dernières années, l'image s'est en effet imposée au détriment du verbe, sous l'influence de la télévision et autres média. Depuis quelques années, l'Association nationale des sports encourage la pratique générale de l'exercice physique. Résultat : pendant les week-ends et la saison des vacances, on voit de plus en plus de gens faire du footing dans les sentiers et grimper aux arbres du parc national, nuisant ainsi à la tranquillité qui règne habituellement hors des secteurs réservés aux loisirs de masse. Le remède a consisté en l'amé-

nagement, à proximité immédiate des entrées, de « parcours de mise en forme » long d'environ 1500 m. et comprenant seize étapes où divers exercices peuvent être exécutés sur des équipements sommaires. Lorsque des visiteurs dynamiques, notamment des jeunes, ont fait ce parcours correctement, ils ont dépensé tant d'énergie qu'il ne leur en reste guère pour causer des dégâts, et ils se tiennent le plus souvent dans les espaces récréatifs situés près des entrées.

Ces parcours sont maintenant très fréquentés. Cependant, ils n'ont pas donné entière satisfaction aux vrais sportifs qui désirent surtout pouvoir courir plusieurs kilomètres sans effectuer aucune autre sorte d'exercice et ont donc continué à se dépenser dans les secteurs tranquilles. Voyant cela, nous avons aménagé à leur intention un parcours spécial long de 5000 m. environ, ne comportant pas d'« étape » mais empruntant un terrain très accidenté. Là encore, le résultat a été concluant.

On a trouvé un moyen supplémentaire d'empêcher les dégâts en installant un centre d'accueil des visiteurs, dont le but principal est d'intéresser à la nature les visiteurs peu curieux de connaître la faune et la flore du parc. On a évité de poser des panneaux indicateurs portant l'inscription « musée » ou « centre d'accueil des visiteurs », car cela aurait fait fuir les personnes mêmes que nous cherchions à attirer. Pour appâter celles-ci, on a placé sur l'aire de stationnement proche l'effigie d'un grand lièvre montrant la direction du centre d'accueil et portant l'inscription « allez donc voir là-bas ». De l'endroit où est le lièvre, le bâtiment est invisible. Ce dernier est sans fenêtres, de sorte qu'il faut y entrer pour savoir ce qu'il recèle.

A l'intérieur se trouvent de grands dioramas représentant des spécimens de la flore et de la faune du parc. Les murs ne portent aucune inscription, mais les visiteurs reçoivent un guide et peuvent également se servir d'un petit magnétophone donnant des informations orales. Au moyen d'un dispositif ingénieux, ils peuvent apprendre les noms des espèces d'oiseaux les plus communes et entendre simultanément leurs chants respectifs.

Cela leur apprend à tirer plus de plaisir de leur contact avec la nature en observant et en écoutant les oiseaux et en étant capables de les reconnaître.

C'est là le meilleur moyen, croyons-nous, de convaincre les gens que la nature est digne d'attention et de protection.

LA PROTECTION DE LA NATURE EN POLOGNE

W. MICHAJLOW
Président du Comité
« L'Homme et l'environnement »
de l'Académie polonaise des sciences
Varsovie, Pologne

La Pologne peut se prévaloir d'une excellente tradition dans le domaine de la protection de la nature.

Le problème de la sauvegarde du milieu naturel a déjà été soulevé par les naturalistes polonais à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. C'est à cette période surtout que se rattachent les noms de ses éminents promoteurs : Marian Raciborski (1863-1917), Jan Gwalbert Pawlikowski (1860-1939) et Bohdan Dyakowski (1864-1940). A eux appartient le mérite d'avoir propagé dans la société polonaise les idées de la sauvegarde de la nature. Ils ont déployé une action concrète en faveur de la conservation et de la préservation du milieu naturel national. C'est grâce à leurs efforts que les questions relatives à la préservation de la nature furent placées à l'ordre du jour de notre société ; par la suite deux autres savants éminents — Wladyslaw Szafer et Walery Goetel — ont œuvré pour que le problème de la protection de la nature soit promu au rang national. En 1919 fut fondé le Conseil national pour la protection de la nature qui fut, à l'époque, le premier organisme d'Etat de ce genre dans le monde.

De toute évidence, ce fait contribua au renforcement du mouvement en faveur de la sauvegarde de l'environnement naturel, qui, s'effectuant dorénavant à l'échelon national constituait un témoignage éloquent de l'intérêt que ce problème suscitait pour la nation et pour l'Etat.

Dans les années 1918-1939, on note un vaste développement des activités dans le domaine de la protection de la nature. On peut citer les noms de :

Michal Siedlecki (1873-1940), Adam Wodziczko (1887-1948) et son infatigable promoteur Wladyslaw Szafer (1886-1970), dont l'attention était centrée sur la protection de la nature animée alors que Walery Goetel (1892-1972) se préoccupait surtout — ainsi que l'exigeaient ses goûts et sa formation — de la nature inanimée.

A cette époque commencèrent à prendre forme les principes fondamentaux et les méthodes de protection de la nature. Ses promoteurs estimaient, à juste titre, que s'imposait de toute urgence, l'établissement d'un inventaire précis des trésors du patrimoine naturel polonais et d'un registre de base des monuments de la nature, animée et inanimée.

A côté des monuments qui, de par leur nature même, sont des spécimens isolés, il fallait envisager la protection des espèces végétales et animales. A partir de cet inventaire, on a déterminé quelles étaient en Pologne les espèces végétales et animales dont l'existence était menacée. On en établit la liste et imposa l'obligation légale de les protéger. Le nombre des espèces végétales protégées comporte actuellement en Pologne 38 espèces sous protection totale et 15 sous protection partielle. Le nombre des animaux protégés compte 128 espèces appartenant à des communautés diverses.

Au cours de la période de l'entre-deux-guerres on a créé des réserves naturelles. Leur nombre se chiffre actuellement en Pologne à 550, dont 118 réserves « intégrales » où la gestion de l'homme est presque entièrement éliminée. Les réserves naturelles occu-

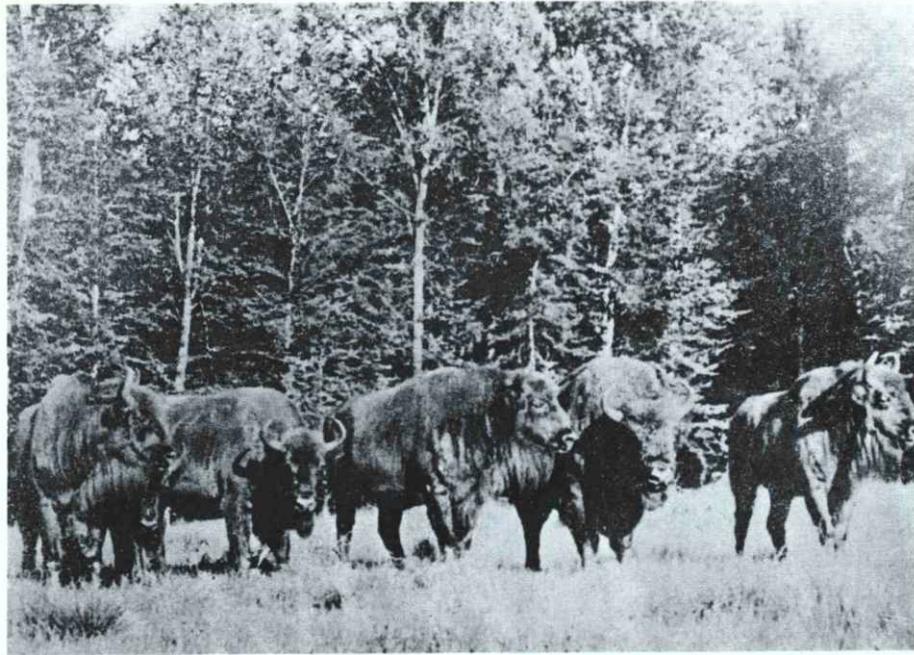
pent une surface de 52 000 ha. dont 5950 de réserves « intégrales ».

Une troisième forme de protection de l'environnement naturel a été l'organisation de parcs nationaux, où l'action de l'homme est, dans une certaine mesure, maintenue, afin d'encourager et d'aider à conserver l'état naturel de l'environnement sur un territoire donné. Cette action est cependant fortement limitée quant à l'exploitation des matières premières (par exemple : le bois des forêts).

Il existe en Pologne 11 parcs nationaux s'étendant sur une surface totale de 96 478 ha. Ces parcs englobent des terrains strictement gardés, où l'économie naturelle est extrêmement réduite. Ces terrains « stricts » occupent dans les parcs nationaux une surface de 20 205 ha. Parmi ces parcs, on peut citer en particulier le Parc national de Bialowieza qui constitue aujourd'hui l'habitat naturel du bison (*Bison bonasus*) qui y vit en liberté. La mise en place d'autres parcs nationaux est en cours.

Après la deuxième guerre mondiale, l'ancienne loi sur la protection de la nature, datant encore de 1934 et dont la portée était limitée, fut remplacée, en avril 1949, par une nouvelle loi qui semble avoir été très moderne pour l'époque. Celle-ci mettait l'accent non seulement sur la sauvegarde de la nature, mais aussi sur la gestion de ses ressources naturelles et sur la participation active — par voie de consultations — des naturalistes aux processus économiques entraînant l'épuisement des ressources.

Au cours de ces dernières décennies la Pologne, comme tant d'autres pays



La Pologne — symbole d'un passé prestigieux et d'une conservation moderne.



industrialisés, a connu les effets néfastes de la pollution de l'eau, de l'air, du sol, l'accumulation des déchets industriels et des résidus de la consommation.

Le fameux appel du secrétaire général de l'ONU, U. Thant, lancé en 1969, et les activités internationales de protection de l'environnement entreprises par la suite, ont trouvé dans notre pays un terrain favorable. Les spécialistes polonais ont activement contribué à l'élaboration du programme de l'UNESCO « L'Homme et la Biosphère » (MAB). Ils ont participé à la mise en œuvre des travaux de recherches.

En outre, des organisations et des administrations de plus large envergure ont entrepris des activités visant à la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Un Ministère pour la gestion et la protection de l'environnement fut créé en 1972 en vue de coordonner l'ensemble de ces problèmes par l'entremise des instituts scientifiques.

Bientôt seront terminés les travaux d'un groupe d'experts nommé en vertu d'une décision gouvernementale et chargé d'élaborer le projet d'un programme de protection de l'environnement en Pologne jusqu'en 1990, en vue de promouvoir sur le plan national l'aménagement du territoire et le programme du développement socio-économique. On prévoit, entre autres, l'unification et la codification de différents actes législatifs ayant trait à la protection de la nature et réglant les problèmes posés par les éléments de la biosphère (l'eau, l'air, les forêts, etc.).

Nous nous efforçons de donner à nos activités dans ce domaine des fondements scientifiques. Les recherches à la limite du pratique et de l'utilitaire ainsi que les études fondamentales et théoriques sont menées par l'Institut de l'Académie polonaise des sciences pour la protection de l'environnement sur les terrains industrialisés, établi à Katowice, et par l'Institut du Génie pour la protection de l'environnement, créé en 1970 auprès de l'Ecole polytechnique de Varsovie. Les recherches naturelles fondamentales sont effectuées par l'Institut de l'Académie polonaise des sciences pour la protection de la nature, ayant son siège à Cracovie. Un comité scientifique « L'Homme et l'Environnement », actuellement composé de trente représentants de diverses disciplines scientifiques spécialisées, a été constitué en 1970 auprès du Présidium de l'Académie polonaise des sciences, avec pour tâche de coordonner les principales recherches fondamentales menées en Pologne,



Au printemps, les sons joyeux des cors résonnent dans les montagnes pendant que les bergers conduisent leurs troupeaux dans les hauts pâturages. Cependant ces hommes ne semblent pas réaliser que leurs animaux domestiques représentent parfois une compétition sérieuse pour la faune naturelle de ces régions.

ainsi que celles qui n'ont pas encore été entreprises. Il constitue à la fois le Comité national polonais pour le programme « L'Homme et la Biosphère » et le Comité national SCOPE-ICSU. Ses activités se répartissent dans huit commissions.

En dehors des problèmes de l'environnement naturel et des problèmes techniques, des commissions et comités spécialisés s'occupent de problèmes agricoles, économiques et sociaux. Le comité a préparé les interventions relatives au programme, prononcées en décembre 1971 au cours de l'assemblée de l'Académie polonaise des sciences, entièrement consacrée aux problèmes de la protection de l'environnement. Les débats ont prouvé l'énorme intérêt que témoignent pour ces questions les représentants d'un large éventail de disciplines diverses. Cet intérêt s'est manifesté plus fortement encore lors du II^e Congrès de la science polonaise, tenu en juin 1973 à Varsovie et réunissant plus de 2000 délégués provenant de divers milieux scientifiques.

Dans les nombreuses sections et groupes de travail du congrès d'intéressantes discussions ont eu lieu au sujet de l'ouvrage publié par le comité de l'Académie polonaise des sciences, à savoir « Les tâches de la science dans le domaine de la protection et du façonnement de l'environnement humain ». Une nouvelle édition de cet ouvrage, englobant les résultats de ces délibérations, est en cours de préparation.

Pour terminer ce bref aperçu, je voudrais donner un exemple d'activité pratique en faveur de la protection de la nature. En août 1973, au cours de l'une des réunions convoquées pendant la conférence d'experts à Aspen (USA-Colorado) par les soins du directeur de l'UNEP-ONU, le Dr M. Strong, l'illustre chercheur des problèmes de l'environnement, le professeur René Dubos, a cité comme exemple, le Parc de la culture et du repos, situé dans la région industrielle de Haute-Silésie. Ce parc, créé en 1950 et englobant environ 600 ha. de terrains complètement détériorés par les établissements

industriels avoisinants, prospère et se développe admirablement. Ce parc est en partie couvert de forêts où poussent de jeunes arbres et où les oiseaux chantent. Un plancton naturel se développe dans les bassins. Les prairies sont couvertes de fleurs. L'existence de cet écosystème artificiel, créé par l'homme pour satisfaire les besoins de l'individu moderne vivant dans des grandes agglomérations industrielles, est un excellent exemple de ce que, dans l'état actuel de la science, on peut entreprendre en matière de protection de la nature et de l'environnement humain.



Notre monde est-il
 en train de perdre ses couleurs ?
 Près de 20 000 espèces de plantes
 sont menacées de disparition



Au nombre
 des plus graves dan-
 gers on compte l'urbanisa-
 tion, le développement industriel,
 la mécanisation de l'agriculture, la pol-
 lution, les pesticides, etc. De plus, l'allon-
 gement des loisirs, les communications,
 la mobilité accrue mettent de plus en plus
 les espèces et les biotypes rares à la portée
 des collectionneurs enthousiastes et, bien
 entendu, des touristes. Les régions les plus
 vulnérables de notre continent sont la pé-
 ninsule ibérique, les Balkans, la Méditer-
 ranée et les Alpes. Les deux premières
 possèdent les flores les plus riches
 de toute l'Europe: dans ces seules
 régions, deux cents à trois
 cents espèces sont
 en danger.



LES PERSPECTIVES PROBLÉMATIQUES DE L'EUROPE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

P. A. F. DE LA CALLE
Conseiller pour
la Conservation de l'environnement
Groupe « Royal Dutch-Shell »
Rotterdam, Pays-Bas

INTRODUCTION

Les rédacteurs de Naturope estiment que bien des changements observables à l'heure actuelle dans le milieu naturel sont la conséquence directe de certains traits fondamentaux de la société moderne. Particulièrement graves sont les tendances qui se sont récemment manifestées dans la production de l'énergie, les systèmes de transport, l'industrie alimentaire et l'industrialisation en général. Ces activités comptant parmi les plus importantes dans les systèmes économiques du monde occidental, elles touchent naturellement, à des degrés divers, tous les habitants de ces pays.

A partir du présent numéro, Naturope publiera, au cours de 1974, une série d'articles sur ce thème; des représentants de grandes sociétés productrices et de groupements de consommateurs de toute l'Europe ont été invités à exprimer leurs points de vue à la fois sur leurs droits et sur leurs responsabilités, et sur ce qu'on peut faire pour empêcher ces activités de nuire à l'environnement naturel.

Ce « temps de crise »

C'est un véritable défi que de prétendre écrire un article sur l'énergie, ne fût-ce qu'à propos de l'environnement, en décembre 1973, au moment où le monde affronte la double crise provoquée par la diminution des ressources en énergie et par l'augmentation énorme du prix du pétrole brut. En ce milieu des années 70, les besoins mondiaux en énergie sont largement tributaires des ressources et des approvisionnements en pétrole brut. A l'heure actuelle, l'Europe occidentale à elle seule dépend des fournitures du monde arabe pour 45% environ de sa consommation totale d'énergie et cette sujétion très lourde, jointe à des prix astronomiques, aura sans aucun doute des effets d'une telle ampleur sur les disponibilités en énergie, qu'il serait encore chimérique de chercher à évaluer les conséquences pratiques pour la suite de la croissance en Europe. Il me semble que, si la situation énergétique de l'Europe a jamais exigé une action résolue, c'est bien aujourd'hui que des mesures nationales et internationales étendues doivent être prises d'un commun accord. Ce faisant, il nous faudra distinguer le problème à long terme et les difficultés présentes. Il faudra aussi, selon moi, une coopération étroite entre les gouvernements des pays producteurs, des pays consommateurs et des pays en voie de développement, ainsi qu'entre ces pays et l'industrie pétrolière.

Les besoins de l'Europe

L'Europe consomme aujourd'hui près de deux fois plus d'énergie qu'en 1960. Avec les ressources abondantes sur lesquelles on comptait jusqu'à la crise actuelle, la demande d'énergie aurait probablement doublé encore une fois avant le milieu de la prochaine décennie.

L'Europe occidentale, les Etats-Unis et le Japon peuvent importer aujourd'hui un total de 25 millions de barils par jour. D'ici le milieu de la prochaine

décennie, les importations pourraient atteindre 50 millions de barils par jour. La majeure partie de ces importations supplémentaires de pétrole devront provenir du Moyen-Orient. Pour l'Europe occidentale en particulier, il n'est pas question — dans un avenir prévisible — d'obtenir de sources indigènes un approvisionnement suffisant pour couvrir la demande totale d'énergie. L'Europe comptera sur les importations de pétrole, tout en recherchant des solutions de rechange à plus longue échéance; la solution des problèmes de cette phase intermédiaire représente pour l'Europe importatrice de pétrole la tâche la plus urgente. Le monde sort d'une longue période d'énergie abondante et bon marché plus rapidement qu'on ne le jugeait probable. C'est pourquoi, plus encore qu'auparavant, l'industrie presse les consommateurs d'envisager des économies, non seulement pour la durée de la crise actuelle, mais aussi à plus longue échéance.

L'environnement

Il est évident que nous devons aborder dans un esprit pleinement réaliste l'ensemble du problème de la conservation de l'environnement, surtout en ce qui concerne les mesures qui ont pour effet d'accroître l'utilisation de l'énergie. Cela est encore plus vrai dans la période de crise que nous vivons. Cette approche exigera de tous les intéressés une meilleure compréhension des divers aspects du problème et, en particulier, la volonté de rechercher des solutions qui tiennent compte des intérêts généraux de la collectivité plutôt que d'intérêts limités et souvent étroits.

Ces dernières années déjà, des progrès considérables ont été accomplis et, comme d'autres grandes industries, l'industrie pétrolière a beaucoup fait, souvent de concert avec les pouvoirs publics, pour limiter et atténuer les effets de ses opérations sur l'environnement :

- les émissions dans l'atmosphère ont été progressivement réduites grâce à l'avènement du gaz naturel en tant que combustible, à l'utilisation croissante de pétrole brut à faible teneur en soufre (surtout d'origine africaine) et à l'élimination du soufre dans les produits pétroliers ou les gaz de combustion effluents,
- les effluents liquides nuisibles ont été réduits dans une mesure importante, pouvant atteindre le coefficient 10 dans les usines de conception et de construction récentes,
- et, sans cesse, des efforts considérables sont accomplis afin de contrôler et de réduire encore davantage la pollution des mers par les transports maritimes, en attendant l'adoption de conventions internationales régissant ces effluents, conventions qui sont entièrement approuvées par l'industrie.

Ces améliorations, entre beaucoup d'autres, ont été coûteuses : pourtant, elles ne représentent qu'une première étape et il reste encore bien davantage à faire. A elle seule, la Shell a dépensé en 1972, plus de 65 millions de livres sterling pour la recherche de moyens propres à réduire l'impact de ses opérations sur l'environnement. Pour une raffinerie moderne, 10% ou plus des dépenses en capital peuvent être consacrées à la lutte contre la pollution de l'air et des eaux, qui exige en outre une consommation supplémentaire d'énergie au cours de la construction comme du fonctionnement. Le principe selon lequel « le pollueur doit être le payeur » est aussi parfaitement acceptable pour l'industrie pétrolière, s'il est appliqué sans discrimination et s'il signifie que les dépenses de conservation de l'environnement sont un élément de plus dans le calcul des frais d'exploitation, comme le comprennent généralement les autorités nationales et internationales.



Au fur et à mesure que les besoins d'énergie augmentent, l'homme devra songer à mieux aménager les ressources naturelles non-renouvelables.

Le concept de « pollution zéro » peut apparaître à beaucoup comme la solution évidente. Mais un examen plus approfondi montre que cette formule est indéfendable, car les activités humaines sont polluantes presque par définition ; toute activité consomme de l'énergie et, aucune énergie connue n'étant efficace à 100 %, son utilisation produit des déchets. L'exemple le plus répandu est celui de la chaleur, qui est continuellement dispersée dans l'environnement et absorbée par lui. Cependant, les arguments de coût et de consommation d'énergie cèdent évidemment le pas aux considérations primordiales de santé, de bien-être et

autres considérations essentielles se rapportant à l'environnement, et l'industrie se félicite de voir fixer des normes d'environnement, à condition qu'elles soient fondées sur une recherche scientifique autorisée, qu'elles tiennent compte des capacités de régénération de l'environnement et qu'elles ne suscitent pas une concurrence commerciale déloyale. En fait, l'essentiel est que les pouvoirs publics déterminent ce point d'équilibre entre le coût et le profit pour la société, tant en termes financiers qu'en besoins d'énergie, et qu'ils fixent des priorités dans l'intérêt général de la collectivité.

Les futures sources d'énergie et l'environnement

La part de l'énergie dans le coût de toute activité augmentera dans une mesure importante et, en premier lieu, chacun des membres de la collectivité, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, devra s'efforcer durablement de réaliser des économies d'énergie grâce à l'esprit d'épargne, à des procédés plus efficaces, à de nouvelles techniques et à des méthodes d'exploitation améliorées. Ces améliorations auront probablement pour résultat une diminution importante de la quantité de déchets et, partant, de la contamination de l'environnement.

D'autres considérations analogues pourraient aboutir à des opérations profitables de recyclage ou à de nouvelles utilisations des déchets, qui seraient ainsi soustraits à l'environnement.

En second lieu, la dépendance de l'Europe à l'égard du pétrole importé devra être réduite.

Jusqu'à présent l'abondance des approvisionnements en pétrole brut importé, relativement bon marché, et le fait qu'on escomptait pouvoir encore en disposer au XXI^e siècle, n'avaient pas suscité un effort accéléré pour mettre au point des produits énergétiques de remplacement.

Maintenant que la crise actuelle a annulé les avantages que présentait le prix du pétrole et fait apparaître la précarité des approvisionnements, il y aurait lieu de prendre les mesures suivantes :

- encourager au maximum la production de pétrole et de gaz indigènes. En Europe, ils sont, jusqu'à présent, extraits principalement au large des côtes, dans des conditions difficiles et très onéreuses, mais dans l'ensemble, ils ne devraient pratiquement avoir aucun effet fâcheux sur l'environnement,
- développer beaucoup plus rapidement l'utilisation de l'énergie nucléaire. La résistance opposée à cette utilisation, pour des raisons

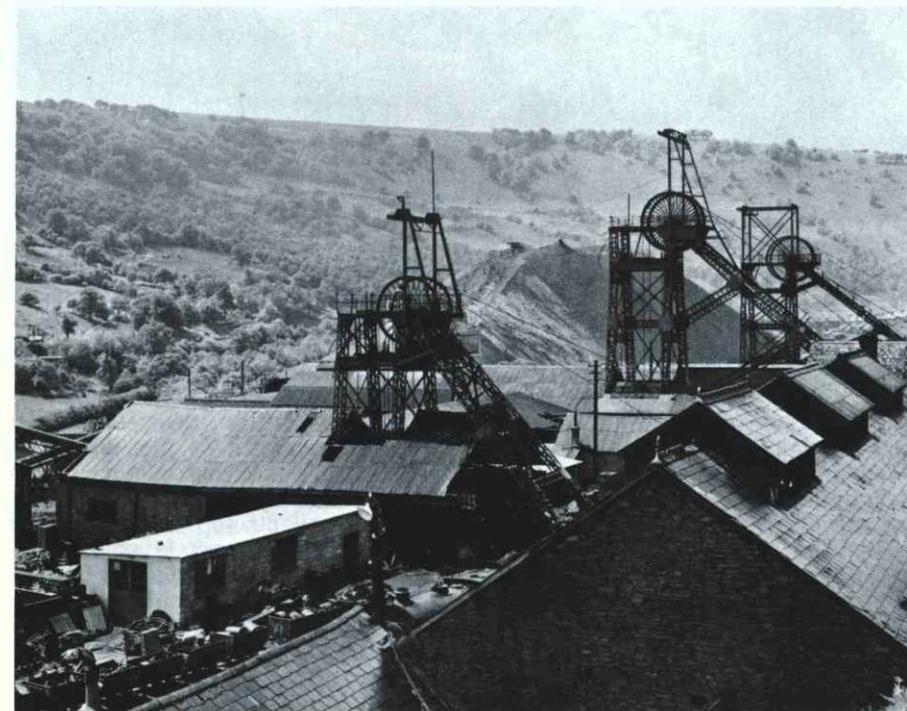
d'environnement et de sécurité, est, à mon avis, sérieusement exagérée ; des mesures étendues et pratiquement à toute épreuve sont mises en œuvre et, du point de vue de l'environnement, les effluents sont limités à la chaleur et à un volume très faible de déchets radioactifs, ainsi qu'à l'énergie potentielle qui s'y trouve encore. Selon les plans actuels, le quart au moins de l'électricité européenne sera produit par des usines nucléaires d'ici le milieu des années 80,

- développer l'utilisation du charbon, même s'il doit être importé en Europe. Des méthodes d'extraction à ciel ouvert seront utilisées et il faudra veiller avec le plus grand soin, après la fin des opérations d'extraction, à rendre le terrain à une exploitation profitable, soit pour l'agriculture, soit pour les forêts ou les loisirs. Le charbon — et cela vaut aussi pour les schistes et les sables bitumeux — peut constituer une source importante de gaz et de pétrole synthétiques. Au cours de la dernière décennie, le charbon était remplacé, en tant que combustible, par les produits pétroliers plus propres, plus pratiques et moins coûteux. Cependant, à la suite du renversement de l'élément prix et de l'application au charbon des techniques de gazéification et de

désoufrage de l'industrie pétrolière, le charbon, dont il existe encore des réserves considérables dans le monde entier, sera de nouveau utilisé avec profit et sans les inconvénients qu'il présentait auparavant et qui le rendaient plus nuisible à l'environnement que les autres combustibles,

- dans une perspective beaucoup plus éloignée, que nous n'envisagerons pas ici, il faudra poursuivre la recherche sur l'application de la fusion, de l'énergie solaire et d'autres sources d'énergie encore à découvrir.

L'accélération indispensable de la mise au point de ces sources potentielles d'énergie de remplacement sera très coûteuse, et la difficulté majeure des dix ou vingt prochaines années consistera à trouver ou à produire les fonds nécessaires ; ceux-ci devront s'ajouter aux sommes imprévues qu'il faut désormais débours pour acquitter en même temps l'augmentation énorme du prix des importations de pétrole brut, qui restent essentielles. S'il est difficile actuellement de prévoir les effets de ces charges financières sur l'équilibre économique de l'Europe, on peut dire que l'effet produit sur l'environnement par l'utilisation de ces sources d'énergie de remplacement, avec les améliorations techniques nécessaires, apportera probablement un bienfait qui s'ajoutera à ceux déjà procurés par l'esprit d'épargne, l'économie générale d'énergie et une réduction massive des gaspillages dans toutes nos activités humaines et qu'il facilitera les efforts déployés par les collectivités pour améliorer sans cesse la qualité de l'environnement.



ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

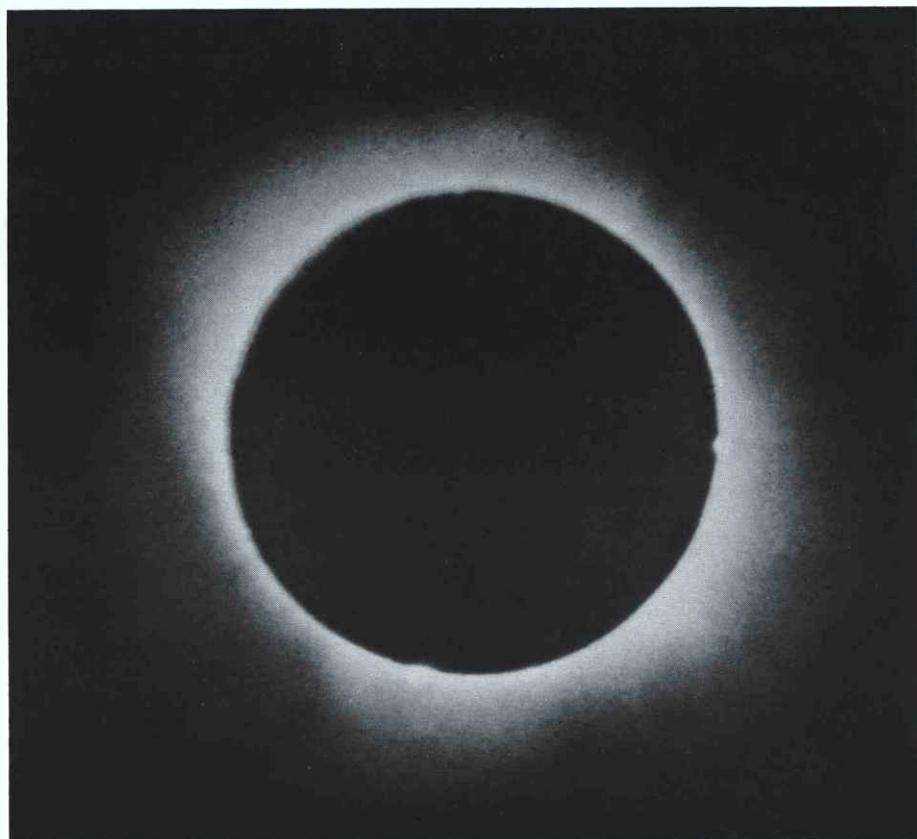
Y A-T-IL CONFLIT ENTRE LES DIVERS INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS ?

Dr. Tilman HÖHFELD
Arbeitsgemeinschaft der Verbraucher
Bonn

La politique en matière d'environnement est en grande partie une question de politique du consommateur — politique tendant à la fois à protéger le consommateur et à lui faire prendre conscience de l'interaction entre l'homme et la nature. Le consommateur est à la fois agresseur et victime. Agresseur direct, car il produit des eaux sales, de la chaleur perdue, des ordures et des fumées, agresseur indirect par la production de déchets industriels. En même temps, cela le préoccupe, l'irrite, le gêne. Personne n'a plus conscience de cet état de chose que ceux qui vivent dans le voisinage immédiat d'une raffinerie, d'une centrale ou d'une route à grande circulation.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, les associations de consommateurs font, dans leurs programmes, une grande place à la protection de l'environnement. Leurs activités en ce domaine se divisent en deux catégories. D'abord, elles défendent l'intérêt du consommateur en matière d'environnement devant les organes législatifs et administratifs et devant les organismes économiques publics et privés. Ensuite, elles s'efforcent d'informer les consommateurs des conséquences de leur consommation et de leur signaler les possibilités d'exercer plus librement leur choix, c'est-à-dire, d'agir en consommateurs responsables.

La sauvegarde de l'environnement est-elle incompatible avec une industrialisation poussée ? Le consommateur d'aujourd'hui se trouve devant un important dilemme. Il compte disposer à tout moment de l'énergie dont il a besoin et, en même temps, il s'oppose à l'installation d'une centrale près de chez lui. Le niveau de vie que nous avons atteint ne se conçoit pas sans l'infrastructure nécessaire à la production de l'énergie ; et on ne voit pas comment on pourrait à l'avenir négliger cette base indispensable à notre bien-être. Le vrai problème est de



savoir quelle quantité d'électricité, de chaleur ou d'essence nous est vraiment nécessaire.

Il ne faut pas pour autant s'empresse de conclure que le consommateur a le pouvoir de renverser à lui seul les tendances simplement en orientant sa demande ou en limitant sa consommation d'énergie — en roulant moins, par exemple. Il est vrai que la généralisation de la voiture particulière a causé des dégâts considérables à l'environnement humain. C'est ce que confirme un comité d'experts en matière d'environnement réuni par le ministre fédéral de l'intérieur, qui a commencé ses travaux en été 1972 et

dont la première réalisation a été un rapport sur la voiture particulière et l'environnement. Le comité d'experts a démontré (ce que, d'ailleurs, on savait déjà) que l'automobile est une des principales sources de détérioration de l'environnement et que, dans certaines conditions, elle risquait en fin de compte de faire plus de mal que de bien à la collectivité. Mais — et c'est un point crucial pour le consommateur — « le comité estime que le remplacement massif des voitures particulières par d'autres moyens de transport est hors de question dans un avenir prévisible ; dans bien des cas, la voiture particulière reste le meilleur



moyen de transport, à la fois économiquement et techniquement, et elle a eu sur le comportement et sur la vie des hommes une influence telle qu'un changement brutal pourrait entraîner des conséquences imprévisibles ». Les recommandations du comité s'adressent aux hommes politiques et aux techniciens plus qu'aux consommateurs ; l'objectif d'une politique de l'environnement doit être « d'adapter l'ensemble du système de transport aux besoins de l'environnement, de manière à réduire la demande de voitures particulières par une planification à long terme des transports en commun et de diminuer, en imposant certaines normes, les effets nuisibles de la voiture sur l'environnement ». Pour les experts, l'utilisation des voitures particulières ne devrait être limitée ou interdite que s'il existe d'autres moyens de transport pratiques et si les nuisances qu'elles causent dépassent certaines limites. Les recommandations du comité soulignent donc la position de faiblesse du consommateur isolé et appuient les associations de consommateurs qui, depuis des

années, demandent une réglementation plus stricte pour la protection de l'environnement dans l'intérêt de la santé publique. Ces efforts, parmi lesquels on compte des actions individuelles ou des initiatives populaires, n'ont pas été entièrement vains. Par exemple, un grand pas en avant a été accompli cette année par l'adoption de la loi fédérale sur les troubles de voisinage (Bundesimmissionsschutzgesetz), ne serait-ce que parce qu'elle pose sans équivoque le principe de la responsabilité du pollueur et, lorsqu'il y a un conflit entre des intérêts économiques privés et la protection de la collectivité, prend fermement position en faveur de cette dernière. Cette loi constitue un progrès certain, mais il reste beaucoup à faire. Par exemple, la multiplicité des sphères de responsabilités crée une certaine confusion dans d'autres domaines, tels que la pollution des eaux, ou certains aspects de la planification régionale d'importance primordiale pour l'implantation de centrales électriques. Et, en ce qui concerne la pollution thermique du Rhin, il est évident que le problème

dépasse les limites nationales. Depuis quelques mois, la pénurie de pétrole donne une coloration différente au conflit entre énergie et environnement. On s'est brusquement rendu compte que tout au long de l'extraction, du transport et de la consommation, il se perd près de la moitié de l'énergie utilisable et qu'une partie du pétrole et du gaz naturel qui sert à produire l'électricité trouverait ailleurs de meilleures utilisations. Cette mise en évidence de la nécessité de faire désormais un usage plus rationnel des ressources dont nous disposons constitue une occasion extraordinaire de concilier les impératifs énergétiques techniques et l'intérêt de l'environnement. Cette prise de conscience est survenue tard, et risque une fois de plus de disparaître sous les coups des partisans d'une production d'énergie à bon marché. Mais, quoi qu'il arrive, la crise de l'énergie ne doit pas nous entraîner à négliger la protection de l'environnement. Cela ne serait certainement pas dans l'intérêt du consommateur.

... NOUVELLES... NOUVELLES... NOUV **DE STRASBOURG**

Assemblée consultative — Conseil de l'Europe

Débat sur l'environnement

Résultats de la deuxième Conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire

Ce sujet était inscrit à l'ordre du jour de la 21^e session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue du 21 au 25 janvier 1974 à Strasbourg. (On trouvera dans le numéro 17 de « Naturope », page 30, des indications complètes sur cette conférence qui a eu lieu en septembre 1973.) A la suite d'un rapport présenté par la Commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, l'Assemblée a adopté une résolution approuvant les sujets traités lors de la conférence et les travaux futurs envisagés, tels que l'étude du problème de l'urbanisation en Europe; elle a aussi adopté une recommandation demandant au Comité des ministres d'ordonner notamment l'élaboration des instruments juridiques susceptibles de faciliter la coopération supranationale en matière d'aménagement du territoire, et d'inviter les gouvernements respectifs à revoir leurs structures administratives nationales, compte tenu de la nécessité de coordonner étroitement les politiques en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement, en s'inspirant des expériences faites d'ores et déjà par plusieurs Etats membres.

Colloque européen sur la protection des eaux

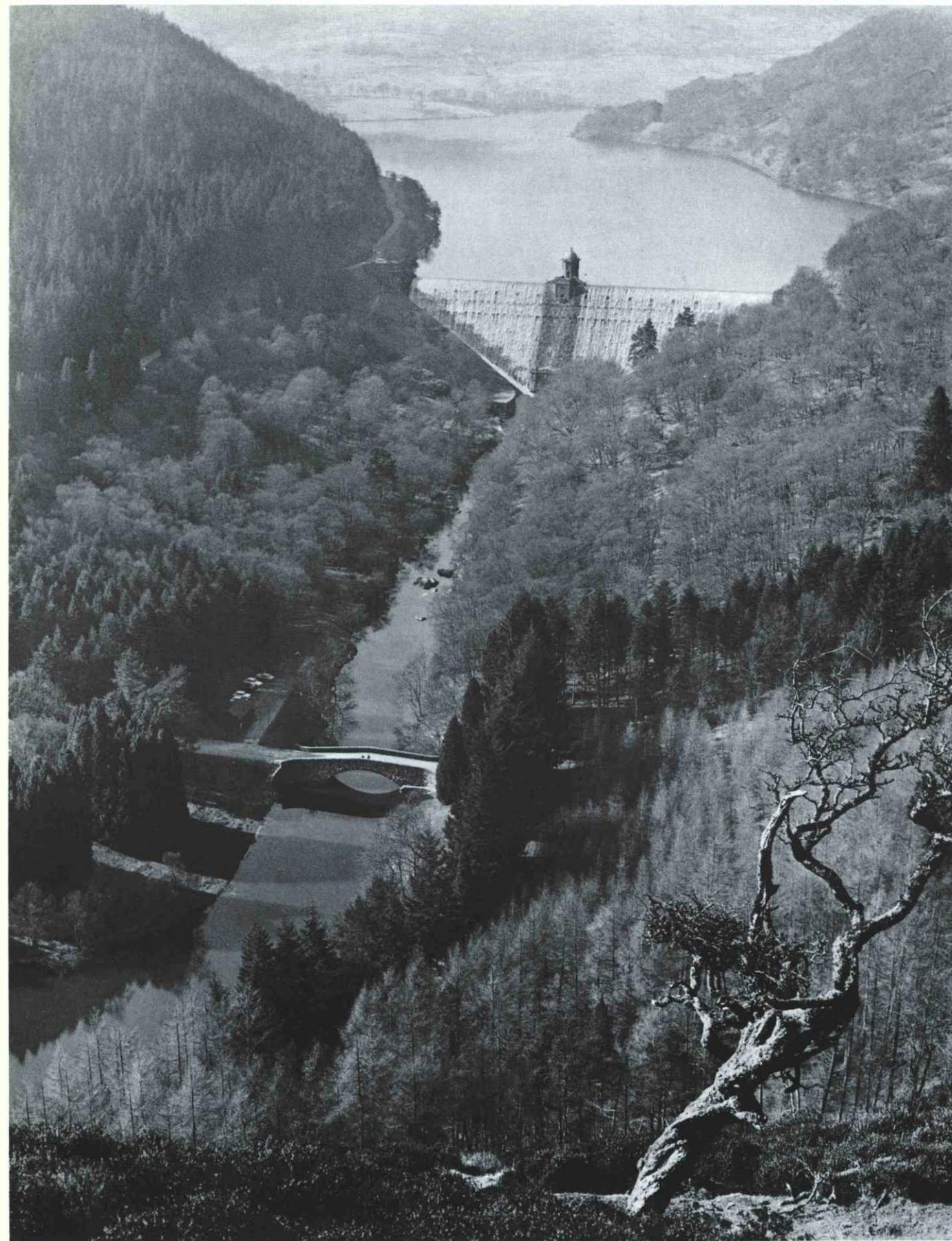
Il apparaît clairement, aujourd'hui, que la pollution de l'eau n'est plus un problème national. L'état actuel du Rhin illustre bien, hélas! les difficultés et les conflits qu'engendre l'utilisation, par plusieurs pays, d'importantes réserves d'eau douce. Il devient particulièrement urgent de mener en Europe une action concertée pour protéger contre la pollution les eaux douces internationales de notre continent. Sensibilisée à ce problème, depuis longtemps, l'Assemblée consultative a adopté une résolution (avec deux amendements), proposée par la Commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, qui tend à organiser cet automne, en étroite collaboration avec la Fédération européenne pour la protection des eaux, un colloque européen sur la protection des eaux douces. L'une des tâches essentielles de ce colloque sera d'examiner les implications, pour la politique européenne de l'environnement, de la future Convention européenne sur la protection des eaux douces internationales, convention qui doit son origine à l'Assemblée consultative. Parmi les autres points inscrits à l'ordre du jour, mentionnons les problèmes de la coopération européenne et les différents aspects d'une coopération supranationale, sur le plan régional ou local, pour la protection des eaux, ainsi que les nouveaux modes de production et de conservation des eaux douces. C'est la Commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux qui organisera le colloque, auquel seront également invitées à participer la Commission des questions juridiques, la Commission de la science et de la technologie et la Commission de l'agriculture.

Campagne européenne pour la protection des eaux

Pour compléter le colloque et la Convention européenne sur la protection des eaux, le Centre européen d'information pour la conservation de la nature organisera une campagne pour la protection des eaux douces, qui sera comparable, dans sa conception, à la campagne de 1973 pour la protection des sols.

Le Centre s'adressera au grand public, à la fois directement et par l'intermédiaire de ses agences nationales, en utilisant les moyens de grande information. En outre, il fera parvenir une documentation spécialisée aux personnes exerçant une influence déterminante sur la gestion des eaux et leur pollution, ainsi qu'aux législateurs et aux pouvoirs locaux.

Enfin, lors de sa première réunion de janvier 1975, l'Assemblée consultative examinera la Convention dans toute sa portée, en tenant compte de l'évolution qu'auront provoquée la signature de cet instrument, le colloque et la campagne.



La mer a-t-elle cessé d'être une corne d'abondance ?

Il est généralement admis que les ressources ichtyologiques représentent une part importante des ressources alimentaires mondiales, notamment pour les protéines animales. Mais alors qu'on croyait autrefois que les réserves de poissons étaient pratiquement inépuisables, on s'aperçoit de plus en plus aujourd'hui qu'il importe d'éviter une surexploitation de ces réserves afin de les maintenir à un niveau autorisant un rendement optimum durable.

La mer du Nord et l'Atlantique Nord, en particulier, sont soumis à une exploitation intensive, et les problèmes de la surexploitation des pêches et des moyens de préservation des fonds de pêche dans cette zone ont fait

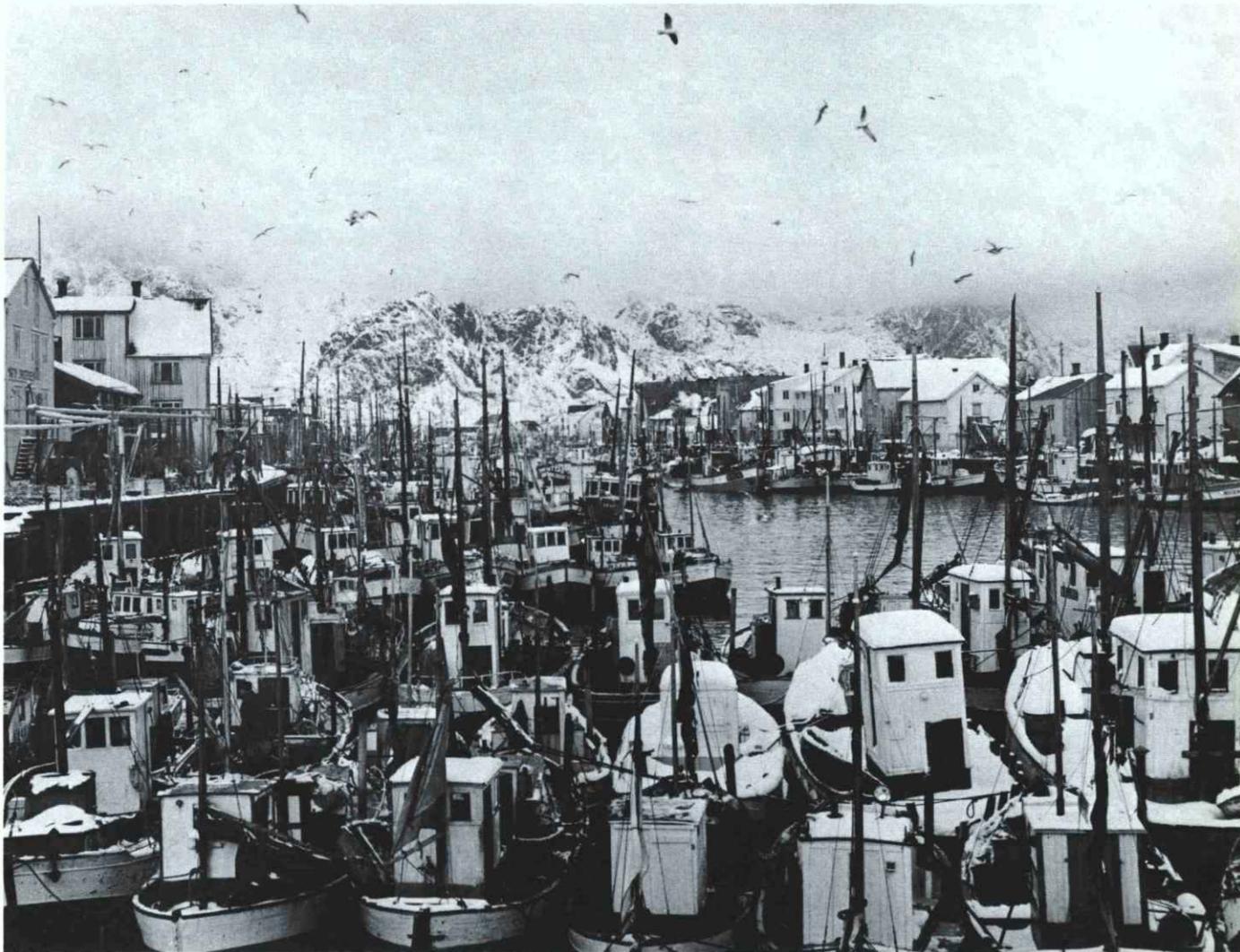
l'objet d'une recommandation adoptée par l'Assemblée consultative à la suite d'un rapport présenté par la Commission de l'agriculture.

Les parlementaires ont souligné que toute solution de ces problèmes comporte deux aspects essentiels :

1. un aspect politique, et c'est pourquoi l'assemblée a recommandé au Comité des ministres d'inviter les gouvernements des Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier les conventions internationales existantes concernant les problèmes de la pêche, notamment ceux qui se posent dans l'Atlantique Nord ;
2. un aspect scientifique, qui implique que les Etats membres soient dis-

posés à stimuler la recherche scientifique et à soutenir les études entreprises dans ce domaine.

Enfin, la recommandation demande qu'une conférence internationale de portée politique soit convoquée, sous les auspices du Conseil de l'Europe, pour approfondir l'examen des problèmes soulevés par la recommandation.



L'immuable Méditerranée subit les effets de la société moderne. L'érosion, la pollution, le tourisme... tant de facteurs qui ont détruit des zones côtières vulnérables. D'ailleurs ce problème constituera l'un des thèmes principaux du deuxième stage international sur l'écologie appliquée qui se tiendra au printemps à La Massiliena (près de Piombino) sous les auspices du Conseil de l'Europe et sur l'invitation du Gouvernement italien. La protection du sol, de la végétation et des milieux naturels spécifiques à la région méditerranéenne (comme par exemple le maquis) feront l'objet d'autres thèmes de ce stage.

NOTES

Fidèle à l'esprit de la « Convention Ramsar » sur la conservation des zones humides d'importance internationale, adoptée au début de 1971 en Iran, le ministre irlandais du développement rural a inauguré, le 15 février, la réserve de sauvagine de Wexford, ajoutant ainsi un nouveau maillon à la chaîne des réserves de sauvagine paléarctique existantes. Cette action exemplaire entreprise au nom du Gouvernement irlandais constitue non seulement une victoire nationale — la naissance, en Irlande, d'une conception moderne de la conservation — mais aussi un effort sur le plan de la coopération internationale, car cette initiative aura, dans d'autres pays, les prolongements qui s'imposent d'urgence.

La réserve de sauvagine de Wexford, à 150 kilomètres au sud de Dublin, est située au nord du port de Wexford, où 1000 ha. étaient gagnés sur la mer vers le milieu du XIX^e siècle. Les 160 ha. de la réserve même sont célèbres pour l'hivernation de 5000 à

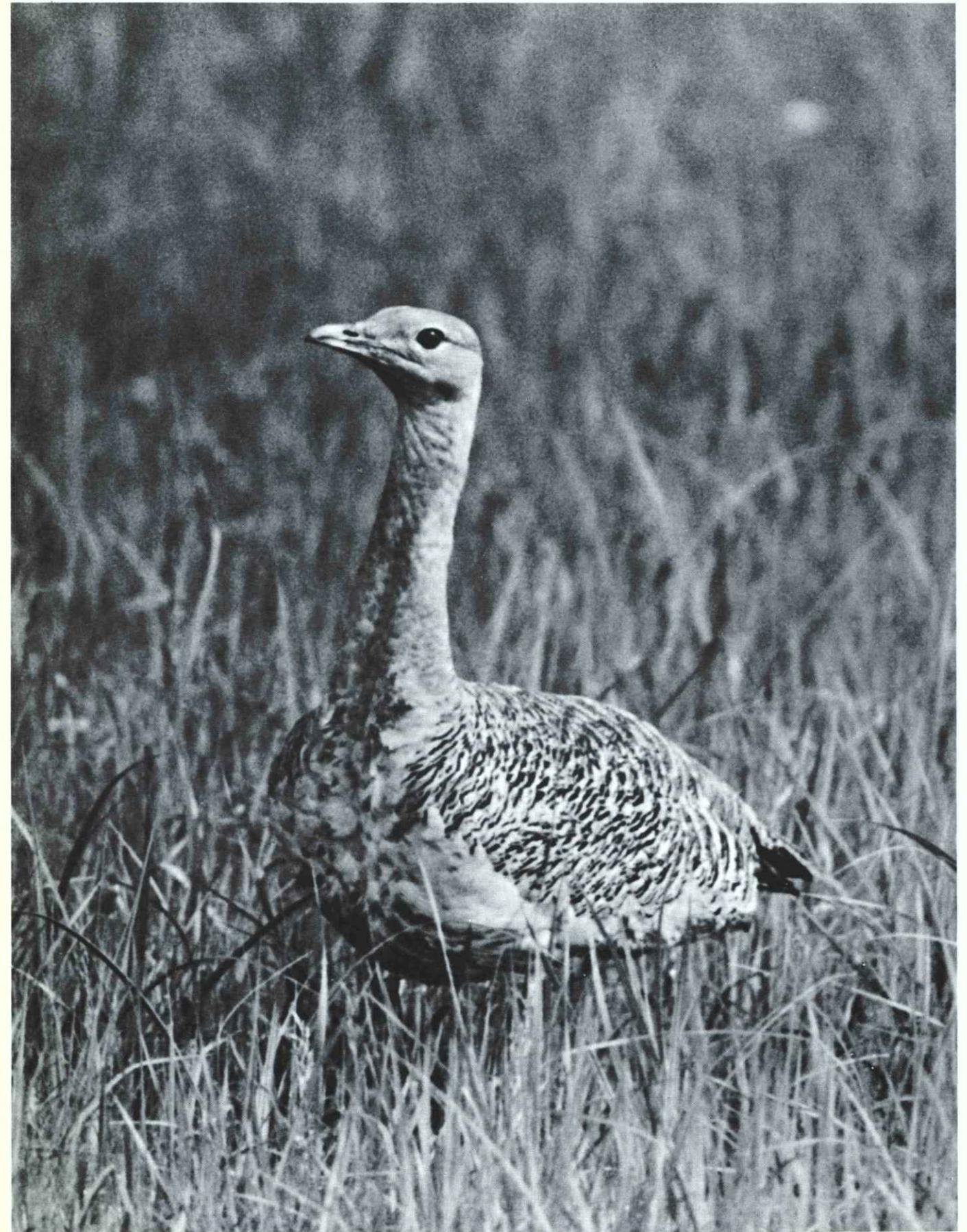
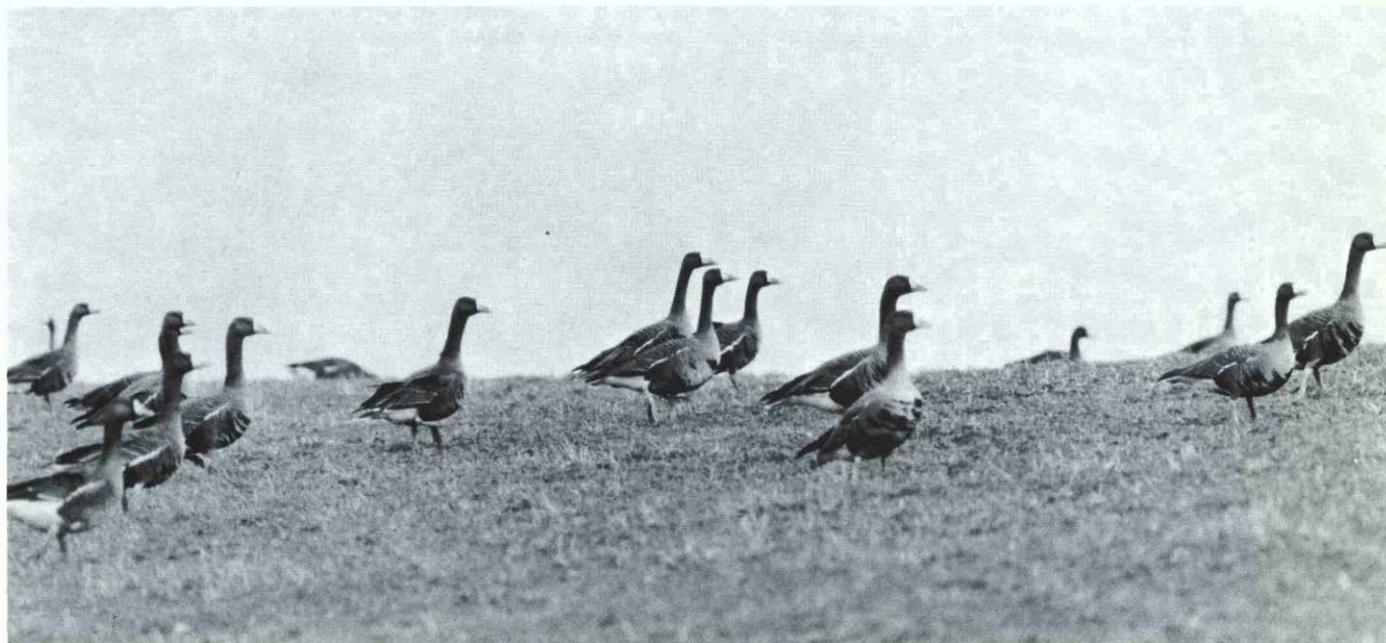
6000 oies à col blanc du Groenland (*Anser albifrons flavirostris*), représentant plus de la moitié de la population mondiale des oies appartenant à cette variété. Mais beaucoup d'autres espèces de sauvagine viennent se réfugier dans les Wexford Slobs : c'est ainsi qu'on y trouve les trois espèces de cygnes : la bernache (*Branta leucopsis*), qui fréquente régulièrement les Slobs depuis 1920, l'oie du Canada (*B. canadensis*), l'oie cravant (*B. bernicla*) et l'oie aux pattes roses (*Anser brachyrhynchus*). Enfin, les Wexford Slobs fréquentés par vingt-trois espèces différentes de canards et par les trente-cinq espèces existantes d'échassiers.



Curieuse représentation de l'avifaune d'Europe centrale.

L'outarde barbue (Otis tarda).

Cet oiseau est menacé par la disparition de son habitat et par l'emploi des pesticides. Un groupe de travail a fait des études à ce sujet en Slovaquie (Tchécoslovaquie) et a recommandé aux gouvernements concernés — en octobre dernier — qu'une attention particulière soit portée à cette espèce très rare et que des mesures sévères soient prises en vue de sa conservation.





TURISMO E TURCHIA — p. 3

Hasan Asmaz, Presidente, Associazione turca per la conservazione delle natura e delle risorse naturali

La Turchia dispone di una grande varietà di luoghi interessanti per il turismo sia interno che esterno. Uno di questi è la regione costiera dell'Anatolia meridionale dove il clima mite, il sole, le spiagge ed i dintorni meravigliosi formano una combinazione perfetta e dove le attrezzature turistiche moderne si fondono con i monumenti e siti antichi della zona. Vi sono delle città molto caratteristiche come Bodrum, Marmaris e Datcha, circondate da foreste di pini, che si affacciano su calme insenature. Sullo sfondo delle cime nevose del Tauro si possono trovare ruscelli e laghi fra i più belli della Turchia. Tuttavia, il numero dei turisti in questa zona è sicuramente destinato ad aumentare e sono necessari degli sforzi per garantire che le risorse naturali non siano deteriorate dall'inquinamento, da uno sfruttamento eccessivo, da una cattiva pianificazione, ecc.

I PARCHI NAZIONALI IN TURCHIA — p. 5

Zekai Bayer, Direttore del dipartimento per i parchi nazionali del Ministero turco delle foreste

Vari secoli di noncuranza ecologica uniti agli effetti della tecnologia moderna hanno fatto della protezione delle risorse naturali una priorità importante in Turchia. I suoi 9000 km. di coste vulnerabili sono particolarmente interessati a questi sviluppi così come lo sono le sue foreste. Il primo passo per la risoluzione dei problemi di queste ultime è costituito dall'entrata in vigore della legge forestale No 6831 nel 1956 e in modo particolare degli articoli 3, 23 e 25 che consentono al Ministero delle foreste di designare le zone forestali più adatte per la creazione di parchi nazionali. Dal 1956 ad oggi sono stati creati dodici di questi parchi e sono stati fatti notevoli sforzi per ristabilire l'equilibrio ecologico, per preservare la fauna e la flora e sviluppare la ricerca in questo campo.

RICREAZIONE E PROTEZIONE DELLA NATURA NEL PARCO NAZIONALE DI KENNERMERDUINEN (OLANDA) — p. 7

Dott. E. C. M. Roderkerk

Il Parco nazionale di Kennemerduinen si estende lungo la costa olandese del mare del Nord coprendo circa 1500 ha. di dune ricche di flora e fauna particolarmente interessanti. Sebbene si tratti di un tipo di paesaggio assai vulnerabile, il parco non soffre conseguenze negative dalla visita annuale di circa 700 000 frequentatori. Ciò si deve a un'accorta politica, secondo la quale delle aree di concentrazione sono state stabilite in prossimità degli accessi al parco, dove la maggior parte dei visitatori trova il tipo di ambiente che predilige. Ai visitatori, inoltre, vengono amichevolmente e informalmente fornite informazioni riguardo un corretto rapporto con la natura, e sul valore della sua conservazione.

PROTEZIONE DELLA NATURA IN POLONIA — p. 11

W. Michajlow, Presidente per la commissione per l'Uomo e il suo ambiente dell'Accademia delle scienze polacca

La fondazione di un Consiglio nazionale per la protezione della natura, avvenuta nel lontano 1919, sta a dimostrare l'antico interesse nutrito in Polonia per i problemi relativi alla conservazione della natura. Nei decenni successivi, dopo questa prima iniziativa a livello governativo, le attività volte alla protezione della natura segnarono una forte espansione. Fra i risultati che ne scaturirono si può elencare la compilazione di liste di specie minacciate d'estinzione — esistono attualmente in Polonia 38 specie vegetali oggetto di piena protezione e 15 protette parzialmente, in aggiunta a 128 specie animali che godono di tale beneficio — l'istituzione di riserve naturali, che hanno raggiunto la cifra di 550; la creazione di parchi nazionali, come il parco nazionale della Bialowieza dove il bisonte (Bison bonasus) trova il suo abitato naturale; e, infine, l'aggiornamento della normativa giuridica in tema di protezione della natura, realizzato nel 1949

e ispirato al principio della gestione delle risorse naturali. La Polonia ha svolto altresì un ruolo di rilievo a livello internazionale (e.g.) nel programma dell'UNESCO «Uomo e Biosfera», essendo allo stesso momento coinvolta nell'ambito nazionale in programmi più ambiziosi diretti alla salvaguardia dell'ambiente e all'uso razionale delle risorse naturali. Nel 1972 fu creato il Ministero per la gestione e la protezione dell'ambiente allo scopo di affrontare in maniera concertata questi problemi tramite gli appropriati organismi e commissioni scientifiche, come la Commissione scientifica sull'Uomo e il suo Ambiente, connessa all'Accademia delle scienze, che, oltre a funzionare come Commissione nazionale per il programma «Uomo e Biosfera» e per il comitato nazionale SCOPE-ICSU, è responsabile della coordinazione di importanti progetti di ricerca.

Il Congresso polacco sulla scienza tenuto a Varsavia nel 1973 ha messo in risalto l'enorme interesse nella protezione della natura da parte di tutte le discipline accademiche e ha sortito una pubblicazione, curata dalla Commissione dell'Accademia delle scienze, «Compiti della scienza nella protezione e nella determinazione dell'ambiente dell'uomo», di cui si va attualmente preparando una seconda edizione.

PROSPETTIVE E PROBLEMI RELATIVI ALLA SITUAZIONE DELL'ENERGIA IN EUROPA IN RAPPORTO ALLA PROTEZIONE DELL'AMBIENTE — p. 17

P. A. F. de la Calle, Consigliere nel campo della Conservazione dell'Ambiente del Gruppo Royal Dutch/Shell

L'attuale crisi dell'energia spinge l'Europa alla ricerca di fonti al fine non solo di coprire l'enorme aumento del prezzo delle materie prime fonti di energia, ma anche per portare avanti un programma di sviluppo di fonti alternative di energia. Ciò sarà possibile solo grazie a uno sforzo comune e coordinato da parte dei governi e delle imprese industriali.

Occorre accostarsi al problema dell'energia in maniera realistica, tenendo presente che un gran numero di possibili soluzioni implicano esse stesse un consumo energetico. Le autorità dovranno perciò operare scelte prioritarie sulla base dell'equilibrio fra il costo da sostenere e il beneficio che può derivare alla collettività dalle misure protettive allo studio.

In Europa ci si dovrà volgere a nuove fonti energetiche come: il petrolio e il gas naturale al largo delle coste; l'energia nucleare; il carbone di superficie, le sabbie e lo schisto bituminoso (questi ultimi oggetti di importazione).

Tutti questi sostituiti del petrolio grezzo d'importazione, insieme a misure tese al risparmio del potenziale energetico, a sostanziali riduzioni degli sprechi e a tecnologie più avanzate non potranno nel tempo che apportare un beneficio alla qualità dell'ambiente in cui viviamo.

ENERGIA E DIFESA DELL'AMBIENTE — UN CONFLITTO

DI INTERESSI PER IL CONSUMATORE — p. 20
Dr. Tilman Höhfeld, Arbeitsgemeinschaft der Verbraucher, Bonn

Oggi il consumatore deve affrontare un grande dilemma. Se da un lato pretende un rifornimento costante di energia, dall'altro si oppone alla costruzione di nuovi impianti produttori di energia. Il problema è quindi: fino a che punto? Il consumatore non può sovvertire le attuali tendenze anche se limita la richiesta o il consumo di energie (ad esempio per la propria automobile). È stato ormai dimostrato che l'automobile ha gravemente danneggiato l'ambiente, ma è ormai altrettanto chiaro che essa è il mezzo di trasporto più conveniente sia dal punto di vista economico che da quello tecnico se si tiene conto anche della sua influenza sulle abitudini della gente. Se gli effetti nocivi dell'auto superassero un certo limite, il suo impiego dovrebbe essere limitato, sempre che si trovassero valide alternative.

La constatazione di fatto che le risorse disponibili devono essere utilizzate razionalmente in futuro, offre l'occasione ideale di conciliare esigenze tecniche e ambientali nello sfruttamento dell'energia. Tuttavia, questa soluzione è combattuta dai difensori della produzione di energia a basso costo. Sacrificare la protezione dell'ambiente durante la crisi dell'energia non è nell'interesse del consumatore.

AGENCES NATIONALES DU CENTRE

AUTRICHE

Dr. H. ORTNER
c/o Österreichischer
Naturschutzbund
Hamerlinggasse 8/1
A - 8010 GRAZ

BELGIQUE

Ministère de l'agriculture
Service des réserves
naturelles domaniales et
de la conservation
de la nature
auprès de
l'Administration
des eaux et forêts
A l'attention de
M. M. SEGERS
29-31, ch. d'Ixelles
5^e étage
BRUXELLES 1

CHYPRE

Ministry of Foreign Affairs
For the attention of the
Director of the Department of Forests
Mr. G. SERAPHIM
Ministry of Agriculture and
Natural Resources
NICOSIA

DANEMARK

Statens naturfrednings-og
Landskabskonsulent
Nyropsgade 22
DK - 1602 COPENHAGEN V

FRANCE

Ministère de la protection de la nature
et de l'environnement
A l'attention de M. COUTROT
Chef de la Protection
de la nature du C.T.G.R.E.F.
B.P. 114 - Domaine Universitaire
38402 SAINT-MARTIN-D'HERES

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Bundesanstalt für Vegetationskunde,
Naturschutz und Landschaftspflege
For the attention of
Dr. W. ERZ
Heerstrasse 10
D - 53 BONN-BAD GODESBERG

ISLANDE

Iceland Conservation Council
Laugavegur 13
REYKJAVIK

IRLANDE

Mr. E. O'CONNOR
Department of Lands
Forest & Wildlife Service
22 Upper Merrion Street
DUBLIN 2

ITALIE

Ministère de l'agriculture
Bureau des Relations internationales
A l'attention de Madame le
Dr. E. MANNONE
ROME

LUXEMBOURG

Conseil supérieur
de la conservation de la nature
à la Direction des eaux et forêts
34, avenue de la Porte-Neuve
LUXEMBOURG-VILLE
Case postale 411

MALTE

Director of Agriculture
Department of Agriculture and Fisheries
14 Scots Street
VALLETTA

PAYS-BAS

Mr. J. J. ZWEERES
Voorlichtingscentrum
voor Natuurbescherming
Warmoesstraat 39
AMSTERDAM

NORVÈGE

Ministry of Environment
Myntgaten 2
Oslo-Dep.
OSLO 1

SUÈDE

Mr. S. LUNDSTRÖM
The National Swedish Environment
Protection Board
Smidesvägen 5
Fack
S - 171 20 SOLNA 1

SUISSE

Ligue suisse
pour la protection de la nature
Wartenbergstrasse 22
4052 BASEL

TURQUIE

Mr. Hasan ASMAZ
President of the Turkish Association
for the Conservation of Nature
and Natural Resources
Tuna Caddesi No. 5/C
YENISEHIR-ANKARA

ROYAUME-UNI

The Nature Conservancy Council
19 Belgrave Square
LONDON SW1X 8PY

